

**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL AMIENS METROPOLE**  
**PROJET D'ETABLISSEMENT**  
**2023-2028**

**Table des matières**

I.	Introduction .....	2
I.1	Contexte territorial .....	2
I.2	Equipements et structures culturelles du territoire.....	3
I.3	Le Conservatoire d'Amiens Métropole.....	9
I.4	Définition et pilotage du projet d'établissement .....	9
II.	Etat des lieux.....	10
II.1	Offre pédagogique et artistique .....	10
II.2	Effectif et répartition des élèves .....	11
II.3	Des spécificités historiques de l'établissement.....	12
II.4	Des partenariats nombreux au service du rayonnement de l'établissement et de l'attractivité du territoire.....	13
II.5	Un établissement en réseau .....	14
III.	D'un projet à l'autre.....	18
III.1	Le projet d'établissement 2014-2020.....	18
III.2	Transition(s) 2020-2022.....	21
III.3	Attentes des usagers .....	23
IV.	Perspectives et enjeux 2023-2028.....	24
IV.1	Une identité et des missions réaffirmées.....	24
IV.2	Une ambition intégrée au projet culturel et patrimonial d'Amiens Métropole .....	25
IV.3	Les grands axes du projet .....	26
IV.4	Informier : l'enjeu de la communication .....	33
V.	Les ressources.....	34
V.1	Les moyens budgétaires pour mener à bien le projet.....	34
V.2	Les moyens humains .....	34
V.3	Les locaux.....	37
V.4	Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2026.....	38
VI.	Evaluation du projet .....	39
VI.1	Evaluer à travers l'action culturelle.....	39
VI.2	Indicateurs d'activité .....	39
	Conclusion .....	40

## I. Introduction

### I.1 Contexte territorial

La Ville d'Amiens est la 27<sup>ème</sup> commune française avec 134 167 habitants en 2020. Elle se situe à un carrefour stratégique de circulation entre deux des plus importantes métropoles du pays, le Grand Paris et la Métropole Lilloise.

Suite à l'acte III de la décentralisation, loi du 16 janvier 2015, elle perd son statut de capitale de l'ancienne région Picardie au profit de Lille, capitale de la nouvelle région Hauts-de-France. Pour autant, elle abrite toujours des services déconcentrés de l'Etat et des services de l'administration décentralisée de la Région.

Labélisée Ville d'Art et d'Histoire, Amiens dispose de deux monuments classés au Patrimoine Mondial de l'Unesco : sa cathédrale gothique et son Beffroi. Un nombre important d'événements sont déployés autour de ce patrimoine : ouvertures et visites de chantiers de restauration et de fouilles archéologiques, programmation de visites thématiques (spectacles, quartiers, villages, parcours, monuments : cathédrale Notre-Dame, Beffroi, Hôtel de Ville, cirque...). Des actions sont également menées toute l'année en direction des jeunes publics, sous la forme d'ateliers, de visites, de jeux de pistes... dans l'objectif de faire découvrir le patrimoine monumental dans son contexte historique et urbain, sous un angle pédagogique ou ludique.

#### ▪ **La Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole**

La Communauté d'agglomération Amiens Métropole, structure intercommunale créée le 1<sup>er</sup> janvier 2000, compte 180 905 habitants ; elle représente ainsi la 31<sup>ème</sup> communauté d'Agglomération la plus peuplée de France. Elle rassemble 39 communes<sup>1</sup> sur une superficie de 310,3 km<sup>2</sup>.

Les 11 communes du pôle central regroupent 93% de sa population pour une densité moyenne de 580 habitants/km. Les 28 communes situées en périphérie sont significativement moins densément peuplées, avec rarement plus de 1 000 habitants<sup>2</sup>.

La communauté d'Amiens Métropole a endossé dès sa création la compétence culturelle, faisant ainsi du développement culturel et patrimonial un axe majeur de son développement.

#### - **Administration et budget**

La communauté a adopté une structure administrative très inhabituelle, puisque c'est la même administration qui gère la Commune d'Amiens et la Communauté d'agglomération Amiens Métropole. Les élus en attendent plus d'efficacité en évitant les doublons administratifs.

Budget principal 2022 :

- Fonctionnement : 215,56 millions d'euros
- Investissement : 49,68 millions d'euros

---

<sup>1</sup> Allonville, Amiens (siège), Bertangles, Blangy-Tronville, Bovelles, Boves, Cagny, Camon, Cardonnette, Clairly-Saulchoix, Creuse, Dreuil-les-Amiens, Dury, Estrées-sur-Noye, Ferrières, Glisy, Grattepanche, Guignemicourt, Hébécourt, Longueau, Pissy, Pont-de-Metz, Poulainville, Querrieu, Remiencourt, Revelles, Rivery, Rumigny, Sains-en-Amiénois, Saint-Fuscien, Saint-Sauflieu, Saleux, Salouël, Saveuse, Seux, Thézy-Glimont, Vaux-en-Amiénois et Vers-sur-Selle

<sup>2</sup> Source INSEE, 2020.

## - *Quelques indicateurs socio-économiques*<sup>3</sup>

Dans le panel des quinze communes de 100 000 à 200 000 habitants de la moitié nord de la France, Amiens se différencie par des revenus avant redistribution plus modestes et par de fortes inégalités entre les ménages qui se creusent au fil du temps. Celles-ci engendrent des disparités marquées entre les quartiers, au sud plus favorisés, au nord plus en difficulté.

La catégorie sociale des professions intermédiaires représente 15,9% des ménages d'Amiens, comme celles des employés (15,5%) et des ouvriers (15,5%). Le revenu médian par année des ménages d'Amiens est de 22 901 € : les habitants ont un faible niveau de revenu, comparé au reste de la France. En 2022, le taux de chômage à Amiens est de 8,6 % de la population active. Il demeure plus élevé que celui de la France métropolitaine qui est de 7,3 % au premier trimestre 2022 (données BIT).

Autour du centre, qui accueille des jeunes mobiles aux côtés de personnes plus âgées, s'étend une ceinture typique de maisons amiénoises. Les arrivants dans ces quartiers, souvent qualifiés, en renouvellent la population. Les quartiers plus en périphérie accueillent une population ancrée et vieillissante. Enfin, des quartiers relativement éloignés du centre-ville et géographiquement dispersés sont en voie de précarisation, voire en grandes difficultés socio-économiques.

La communauté d'agglomération présente une pyramide des âges dominée par les 15-29 ans : territoire particulièrement jeune, elle compte 143 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans. Par ailleurs, la tranche d'âge la plus importante est celle des 20 à 24 ans soit 12% de la population.

Avec 30 568 personnes inscrites dans un établissement d'enseignement supérieur, l'agglomération amiénoise est un territoire où la population étudiante occupe une place considérable. Bien que Rouen, sa voisine normande, réunisse plus d'étudiants, le ratio entre leur nombre et la population habitant le territoire hisse Amiens comme la première unité urbaine étudiante du grand Bassin parisien. Après l'université Picardie Jules Verne (23 311 étudiants), les sections de techniciens supérieurs (1 976 étudiants), les écoles paramédicales et sociales (1 767 étudiants), l'ESPE (1 233 étudiants), et les classes préparatoires aux grandes écoles (763 étudiants) sont les filières les plus représentées.

## **I.2 Equipements et structures culturelles du territoire**

### ▪ *Etablissements et structures de diffusion et de création artistique*

#### **Maison de la Culture d'Amiens :**

La Maison de la Culture d'Amiens – Pôle européen de création et de production est un Établissement Public de Coopération Culturelle subventionné par le Ministère de la Culture – DRAC Hauts-de-France, Amiens Métropole et bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France.

Ses missions comprennent des activités de diffusion, de production et de création. Elle accueille également le Label Bleu, un cinéma et les arts plastiques. Des partenariats se nouent avec d'autres acteurs culturels de la métropole et de la région (théâtres, scènes labélisées, centres chorégraphiques ou culturels...) ainsi que de nombreux festivals de la région (FIFAM, Rendez-vous de la BD, NEXT, NAME, KIDANSE, Les Photaumnales, SERIESMANIA...). Son projet, défini par l'appel *#IciChezVous*, s'attache à créer de nouvelles relations aux habitants, aux côtés des artistes (fête d'ouverture, tournées en itinérance, actions culturelles, projets participatifs...).

---

<sup>3</sup> Source : *L'Education Artistique et Culturelle, un marqueur fort de la stratégie culturelle et patrimoniale d'Amiens Métropole, Direction de l'action culturelle et du patrimoine, 2022.*

## **Orchestre de Picardie**

Créé en 1985 et actuellement dirigé par Johanna Malangré, l'Orchestre de Picardie assure une mission de service public qui l'amène à donner, sur ses cent concerts annuels, plus de 80 concerts en Picardie ainsi que quelque 70 actions hors concerts et d'innovantes actions de sensibilisation.

## **Le Zénith d'Amiens**

Le Zénith Amiens Métropole est un équipement d'une capacité de 4 000 à 6 000 places (selon les configurations) qui vient enrichir l'offre de salles de spectacle. Il est le 16<sup>e</sup> Zénith en France, sa localisation dans le pôle de la Licorne, comprenant déjà l'hippodrome, le centre d'expositions et de congrès Mégacité et le stade de football, est un autre de ses atouts. L'architecte du Zénith est Massimiliano Fuksas.

## **Pôle National Cirque et Arts de la Rue - Le Cirque Jules Verne**

Un des derniers cirques en dur de France (capacité : 1800 places en cirque et 1500 en variétés).

Le Cirque Jules Verne, labellisé Pôle National Cirque, accueille chaque saison une trentaine de spectacles, rencontres artistiques et résidences ouvertes au public. Il est une porte ouverte sur la diffusion et la création d'aujourd'hui. Il est un lieu de rassemblement pour les Amiénois autour des spectacles mais aussi de rendez-vous originaux. Toute l'année, il permet la rencontre des habitants et des artistes avec les Petites Histoires de Cirque, les Jeux du Cirque, le Dernier Salon où on Cause, et bien d'autres projets participatifs.

Structure unique en France, le Cirque Jules Verne est aussi une école de cirque.

Elle assure quatre axes de formation :

- la préparation aux concours d'entrée des écoles supérieures nationales et internationales
- la formation de préparation aux écoles préparatoires : le Tremplin
- l'enseignement de spécialité cirque du lycée La Hotoie
- la pratique amateur

L'École du Cirque Jules Verne, forte de son histoire et de sa place au sein d'un Pôle National Cirque, a développé une identité et une singularité dans le paysage des enseignements des arts du cirque en France.

La qualité de son enseignement, renforcée par le partenariat avec l'Université d'Artois, confère aux formations de l'École du Cirque Jules Verne une reconnaissance incontestable au niveau national et international.

L'enseignement de tronc commun a pour objectif principal d'enseigner un socle de techniques acrobatiques. La maîtrise de ces fondamentaux est le garant d'une parfaite appréhension des différentes spécialités de cirque et la clé pour développer dans les meilleures conditions un agrès de spécialité. Chaque étudiant fait ainsi l'objet d'un accompagnement spécifique afin de le faire progresser et l'amener à développer une vision artistique de sa pratique.

À partir de septembre 2022, la formation préparatoire de l'École du Cirque Jules Verne est reconnue par l'Université d'Artois. Ce tout nouveau partenariat donne lieu à une nouvelle offre:

- Validation de 120 ECTS
- Possibilité d'intégrer la licence 3 Arts du Spectacle de la faculté des arts d'Arras à l'issue de la formation
- Possibilité d'obtenir des équivalences dans d'autres facultés
- Les élèves de la formation préparatoire bénéficient du statut d'étudiant, ce qui leur permet d'accéder aux prestations du CROUS.

## **La Comédie de Picardie**

La Comédie de Picardie, installée dans un ancien hôtel particulier de la rue des Jacobins, dans le centre-ville d'Amiens, dispose d'une salle de 400 places. Une quinzaine de pièces sont présentées par saison (octobre à juin) pour des séries de 3 à 10 représentations. Elle affiche près de 80 000 spectateurs par saison (représentations dans le théâtre de la rue des Jacobins, en région et spectacles en tournée), dont plus de 4 000 abonnés. Etablissement de production, d'accueil et de diffusion dramatique, la structure mène également une action de décentralisation théâtrale grâce à une équipe artistique associée chargée de présenter des spectacles dans des lieux où le théâtre est peu reçu.

### **Le Safran – Scène conventionnée pluridisciplinaire et d'expérimentation**

Implanté au cœur du quartier nord d'Amiens, le Safran favorise la rencontre entre les habitants des quartiers urbains sensibles et la création artistique contemporaine, les arts plastiques et les arts vivants. Son action tend à équilibrer programmation, production et éducation artistique et culturelle.

### **SMAC La Lune des Pirates**

Après de nombreuses mutations La Lune des Pirates est aujourd'hui une salle de concert confirmée portant le label SMAC (Scène de Musiques Actuelles).

D'une capacité de 250 places, elle offre aussi bien sa scène à des artistes en découverte à faible exposition médiatique qu'à des artistes confirmés reconnus du grand public, mais toujours évoluant dans un univers musical indépendant et novateur.

La Lune des Pirates articule son action autour de plusieurs axes : – La diffusion de spectacles : concerts, accueil des associations locales, Saison Jeune Public... – L'action culturelle : sensibilisation des publics aux musiques actuelles (jeune public, collégiens, lycéens, prison...) rencontres, visites de la salle, masterclass, projets transversaux (émission de radio Bruits de Lune, expo-concert...) – Le soutien à la scène régionale : accompagnement personnalisé, résidence.

### **Le Tas de Sable - Chés Panses Vertes**

Lieu-compagnie de création, de recherches artistiques et culturelles autour des arts de la marionnette, développe ses projets en quatre grands axes : la production, le compagnonnage, la programmation et la recherche, la transmission et la formation. Elle accompagne des équipes artistiques et des jeunes artistes dans leur insertion professionnelle, en partenariat avec des réseaux régionaux, nationaux et européens. Centre de formation certifié Qualiopi, le Tas de Sable – Chés Panses Vertes offre la possibilité à différents publics de se former tout au long de la vie.

Le Centre porte le « MFEST : Marionnette d'Enfer », le festival international de marionnettes à Amiens avec pour ambition de montrer toute la diversité de la marionnette et de ses arts associés sur de grandes scènes et pas que pour les enfants. Enfin, la structure est un partenaire actif dans de nombreux réseaux et œuvre à une meilleure connaissance des arts de la marionnette auprès du grand public et des institutions.

### **Maison du Théâtre**

Lieu d'accueil des compagnies théâtrales locales, de création et de diffusion des formes théâtrales les plus diverses, la Maison du Théâtre d'Amiens est résolument tournée vers la jeune création contemporaine, ses formes et expressions en lien avec les enjeux sociétaux. Située au cœur historique d'Amiens, dans le quartier St Leu, la Maison du Théâtre accueille des artistes et leurs créations, héberge des équipes artistiques du territoire, propose un centre de ressources consacré aux écritures dramatiques d'aujourd'hui. Capacité d'accueil de la salle : 140 places.

### **Chés Cabotans - Théâtre de Marionnettes**

Valorisation du répertoire traditionnel de Chés Cabotans et de la langue picarde à travers des actions de diffusion dans le domaine des marionnettes (capacité de 130 places).

### **Le fonds régional d'art contemporain (FRAC)**

Le FRAC Picardie, créé en 1983, est le seul Frac à avoir constitué une collection publique autour du dessin contemporain, la plus importante en France et certainement à l'échelle européenne à ce jour. Elle regroupe plus de 1300 œuvres de 250 artistes donnant à voir le dessin contemporain dans ses multiples expressions, parmi lesquels des figures emblématiques de la scène artistique française et internationale : Pierre BLOCH, Marlene DUMAS, Agnès MARTIN, Jean-Michel ALBEROLA, Giuseppe PENONE, William KENTRIDGE, Sol LEWITT ou encore Jean-Michel BASQUIAT.

Fort de ce patrimoine contemporain exceptionnel, le Frac Picardie est un acteur engagé auprès de nombreuses structures et collectivités pour favoriser la rencontre entre tous les publics et la création contemporaine, en inventant des formes nouvelles de sensibilisation et favoriser la diffusion et promotion de cette collection et des écritures dessinées contemporaines en France et à l'étranger. L'année 2021 marque un tournant pour le Frac Picardie qui s'engage dans un premier projet artistique et culturel

intitulé « Ce que les artistes nous disent de la transformation du monde », qui entend revisiter l'ensemble des missions du Frac pour les trois prochaines années.

### **Ciné Saint-Leu**

Salle de cinéma d'art et d'essai et de recherche de 257 places. Actions de sensibilisation et d'éducation à l'image : école au cinéma, dispositifs à destination des collèves de la Somme et lycéens au cinéma.

- **Enseignement supérieur artistique**

- **Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD)**

Formation supérieure en design graphique Bac+3, Bac+5 (diplômes nationaux et européens), expositions et événements artistiques (galerie La Petite Fabrique). L'ESAD comprend un Centre de formation artistique et de création d'images numériques (formations en animations 3D) : Waide Somme.

- **Université de Picardie Jules Verne, UFR des Arts**

Assurant un haut niveau de formation et de recherche, l'UFR des Arts est habilitée à décerner les diplômes nationaux suivants : Licence, Master et Doctorat (pour lesquels elle est rattachée à l'Ecole Doctorale en Sciences Humaines et Sociales) dans les disciplines Arts plastiques, Arts du spectacle (*option études théâtrales et option études cinématographiques et audiovisuelles*) et Histoire de l'art.

- **Centres culturels de proximité**

### **La Briqueterie**

Collectif d'une quinzaine d'associations et espace indépendant de recherche artistique, d'expérimentation, de rencontres, d'échanges et d'accueil d'artistes. Ses missions s'articulent autour de trois axes : création, résidence artistique et pratique culturelle, inscription dans un territoire et relation avec les populations, valorisation des créations lors de temps forts.

### **La galerie ToTem**

Lieu d'art contemporain situé en face de la cathédrale, la galerie TOTEM se veut un espace ouvert à la création d'œuvres d'arts visuels, tous médiums confondus. Elle propose une ouverture sur la diversité de recherches qui caractérisent la production actuelle en arts visuels, par le biais de temps de valorisation. Ce parti-pris se traduit par une programmation riche et diversifiée, faisant écho aux manifestations du calendrier culturel métropolitain, mais également nourrie par le regard de commissaires invités.

La galerie ToTem est coordonnée par la Direction de l'Action culturelle et du Patrimoine d'Amiens Métropole, avec une attention particulière sur la production émergente et à la réception des œuvres par les divers publics.

### **Centre culturel Jacques Tati**

Structure d'éveil et d'apprentissage artistique avec des ateliers de formation et une activité de diffusion. Le centre culturel dispose d'une salle de spectacle de 200 places qui a été inaugurée début 2008.

### **Le Trait d'Union Longueau-Glisy**

Nouvelle scène culturelle née de la fusion de l'espace culturel Picasso de Longueau et l'espace culturel Antoine de St Exupéry de Glisy. Ce lieu de fabrique artistique alimente un programme d'action de médiation et de diffusion.

### **Centre Nymphéa de Camon**

Le projet de cette structure a été entièrement remanié autour de la thématique des cultures durables.

## **Cirqu'Onflexe**

Cirqu'Onflexe est une école d'initiation aux arts du cirque (jonglerie, acrobatie, équilibres sur objets, aériens, jeu d'acteur/clown). En plus des ateliers hebdomadaires destinés à un public de 4 à 60 ans, Cirqu'Onflexe répond à des projets de nombreuses structures d'enseignements, sociales et culturelles de la région Picarde et au-delà. Des stages sont également programmés lors des vacances scolaires.

L'une des particularités de Cirqu'Onflexe est d'intervenir auprès des publics porteurs de handicaps via les établissements spécialisés dans le cadre de son axe « Cirque-Adapté ».

- **Réseau des écoles de musique (métropolitaines et associatives)**

Deux écoles de musique en régie directe intègrent le Schéma d'enseignement musical en lien étroit avec le CRR, tout en étant des relais de proximité : le Diapason et Harmonia.

- o **Le Diapason, centre musical d'Etouvie**

Le Diapason se veut avant tout un lieu de rencontre(s) et de découverte(s). Il propose des ateliers individuels et des ateliers d'ensemble aux enfants, adolescents et adultes. L'Ecole de Musique Diapason porte deux orchestres en milieu scolaire à l'école Georges QUARANTE et au collège ROSA PARKS. Il inaugure également un projet de développement de la pratique chorale en partenariat avec l'Education Nationale, l'Orchestre de Picardie et le Conservatoire.

- o **Harmonia, école de musique de Camon**

L'école de musique Harmonia propose une formation musicale permettant la pratique de nombreux instruments à vents, à cordes et des percussions, dans tous les genres de musique (du classique aux musiques actuelles). L'école comprend également des pratiques collectives en orchestre d'harmonie, qui enrichissent la formation musicale de nos musiciens amateurs, et du chant lyrique. Harmonia propose des ateliers pour tous les âges, placés sous la responsabilité d'enseignants qualifiés.

Le territoire compte également un réseau d'écoles de musiques associatives :

Ecole de musique Cantabile de Poulainville - Les « Mozart en herbe » de Pont-de-Metz - Ecole de musique Amadeus de Boves, Sains-en-Amiénois et Saint-Saulieu - Ecole intercommunale du Val de Selle Saleux/Salouel - Ecole de musique La Vallée Saint-Acheul/Sainte-Anne - Musique en herbe - Centre culturel Jacques Tati - Centre Culturel Léo Lagrange - Ecole de Musique Saint-Pierre/Amiens Nord - Ecole de musique de l'avenir musical des cheminots - Pôle d'activités musicales de Dury.

La métropole amiénoise est un milieu très dynamique dans le domaine des **musiques actuelles**. Son statut de ville universitaire et la présence de structures et d'événements d'envergure (le Zénith, la MCA, la SMAC Lune des Pirates...) favorisent une structuration dynamique en un réseau d'opérateurs implantés notamment dans les quartiers prioritaires :

- o **Prolifik Records** : Installé au sein du centre musical " Le Diapason ", le " Prolifik Studio " est un centre de formation en "Deejaying " (mix aux platines vinyles) et en " Sampling " (échantillonnage). Cette école de Dj' s enseigne la pratique des musiques actuelles et s'engage à faire découvrir l'art et les techniques du scratch. Tous les styles musicaux sont représentés.

- o **Cité Carter** : Cité Carter est un complexe musical situé dans les locaux du Centre Culturel Le Safran. Il propose la mise à disposition de studios de répétitions et de matériel, d'ateliers d'instruments ou d'initiation musicale. Il organise des séances d'enregistrement, des concerts et des résidences.

- o **Mélodie en Sous-Sol** : Le Studio est un centre de formation et lieu de ressources des musiques actuelles géré par l'association Mélodie en sous-sol. Il propose la mise à disposition de studios de répétitions et de matériel, d'ateliers d'instruments ou d'initiation musicale. Il organise des séances d'enregistrement et des concerts.

- o **L'Etoile du Sud** : permet à un large public de se former de façon collective ou individuelle à l'ensemble des activités artistiques et notamment aux cultures urbaines (musiques actuelles, danse hip-hop, arts plastiques, théâtre et multimédia...)

- **Lecture publique, patrimoine historique et naturel**

### **Réseau des bibliothèques**

Les 14 Bibliothèques d'Amiens Métropole ont pour vocation de contribuer au développement de la lecture et des pratiques culturelles et à la lutte contre l'illettrisme. Leur projet principal est de consolider le réseau d'équipements de lecture publique et de le faire fonctionner en synergie afin de desservir la population sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de manière cohérente et égalitaire.

A cette fin, une phase de réécriture du Projet scientifique et culturel du réseau des bibliothèques d'Amiens Métropole a été engagée en 2022, prévoyant notamment le déploiement de nouveaux services en direction de la médiation aux publics, de la petite enfance, des publics empêchés, etc.

Un projet d'avenir incarnant la bibliothèque tiers-lieu répondant aux nouveaux modes de vie est en cours d'édification dans le secteur ouest, de même qu'une transformation importante de la bibliothèque centrale Louis Aragon.

### **Musée de Picardie, Musée de l'Hôtel de Berny et Maison de Jules Verne**

Missions : Conserver, étudier et valoriser les collections (archéologie, sculpture et objets d'art médiévaux, sculpture du 16ème au 21ème siècle et peinture du 14ème au 21ème siècle) ainsi que le patrimoine muséographique. Développer l'élargissement et la fidélisation des publics. Affirmer une politique d'expositions temporaires, de publications et d'activités culturelles.

### **Jardin archéologique de Saint-Acheul**

Missions : Faire découvrir la préhistoire de façon pédagogique et touristique à travers la coupe archéologique et géologique de ce site éponyme de l'Acheuléen révélant l'existence d'une industrie humaine il y a 450 000 ans. Le JASA se rénove autour d'un projet donnant une large place aux actions culturelles et temps forts. Il accueille une Micro-Folie depuis 2021 offrant au public une ouverture vers des collections nationales remarquables.

### **Parc zoologique d'Amiens Métropole**

Amiens Métropole conçoit son parc zoologique comme un opérateur de culture scientifique de premier plan dédié à la conservation des espèces et à la valorisation des collections animalières et végétales, dans un souci d'éducation à la préservation des écosystèmes. Il s'agit donc bien d'un zoo de service public pariant sur la pédagogie et la conversion des générations futures.

### **Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)**

Étroitement lié aux objectifs du label des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, décerné par le Ministère de la culture, le CIAP est un équipement culturel qui matérialise une politique en faveur de la filière patrimoniale depuis sa connaissance et son recensement jusqu'à sa médiation avec les publics.

Situé à un emplacement stratégique, sur le parvis de la cathédrale, au 1<sup>er</sup> étage de l'office de tourisme, il est constitué : d'un espace d'exposition permanente (258m<sup>2</sup>), d'un espace d'exposition temporaire (125m<sup>2</sup>), d'une salle pédagogique et d'un auditorium.



### I.3 Le Conservatoire d'Amiens Métropole

#### - *Quelques dates :*

1871 : création de l'harmonie municipale (société privée)

1876 : Création d'un cours d'instruments à vent à l'Harmonie municipale

1879 : Cours d'instruments à cordes et de solfège à l'Harmonie municipale

1881 : Création de « l'Académie Municipale de Musique »

1891 : L'académie devient Ecole Municipale de Musique, prise en charge par la Municipalité

1960 : L'Ecole municipale devient Ecole Nationale de Musique et d'Art Dramatique

1981 : Promotion au rang de Conservatoire National de Région

2009 : Le CNR prend la nouvelle appellation de Conservatoire à Rayonnement Régional

#### - *Statut de l'établissement*

Le conservatoire d'Amiens Métropole est un établissement d'enseignement artistique spécialisé du théâtre, de la musique et de la danse, classé par l'Etat en Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR). Il est placé sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication.

Au sein des services d'Amiens Métropole, il est rattaché à la direction générale adjointe à l'Attractivité du territoire.

Ses missions règlementaires et obligations sont décrites dans l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des conservatoires classés par l'Etat.

#### - *Cadre règlementaire*

- *Charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001)*
- *Schémas d'orientation pédagogique du ministère de la culture (danse 2004, théâtre 2005 et musique 2008)*
- *Code de l'Éducation, Livre IV, titre VI, articles R461*
- *Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées*
- *Arrêté du 15 décembre 2006 relatif aux critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique*
- *Charte pour l'éducation artistique et culturelle (2016)*
- *Schéma départemental des enseignements artistiques de la Somme (2017).*
- *Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP)*
- *Arrêté du 05 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt de demande.*

### I.4 Définition et pilotage du projet d'établissement

La définition d'un projet d'établissement s'inscrit dans les obligations des établissements classés par l'Etat. Document politique, il constitue une feuille de route guidant l'activité de la structure et fixant les objectifs de son action de service public. Il s'inscrit dans les orientations politiques de la collectivité.

Instances de concertation et de pilotage :

- Le conseil d'établissement réunit autour du Président d'Amiens Métropole tous les partenaires du conservatoire, autorités de tutelle, financeurs, représentants des équipes administratives, pédagogiques, des parents d'élèves, élèves et étudiants en cycle spécialisé. Il se réunit annuellement.

- L'équipe de direction est constituée du directeur, de l'administrateur du CRR et du directeur des études. Elle se réunit chaque semaine.
- Le Conseil pédagogique est une instance de concertation destinée à assister le Directeur dans l'élaboration et la mise à jour du règlement pédagogique ainsi que dans l'élaboration, l'animation et l'évaluation du projet d'établissement. Lien direct avec l'ensemble du corps enseignant, il a pour mission de contribuer à une bonne communication à l'intérieur de l'établissement, en vue d'une information claire auprès des utilisateurs. Il est constitué comme suit : le directeur, l'administrateur, le directeur des études et les coordinateurs de département. Peuvent être également associés aux travaux selon l'ordre du jour d'autres responsables ou personnalités extérieures. Le Conseil pédagogique se réunit une fois par mois à l'invitation du Directeur. Le relevé de conclusions du Conseil pédagogique est transmis à tous les enseignants afin de leur permettre d'être associés aux débats et d'être informés des éventuelles décisions.
- L'association de parents d'élèves du conservatoire d'Amiens (APECA)

La définition du projet d'établissement s'appuie sur une large concertation associant les personnels, la direction générale adjointe, le vice-président délégué à la culture et au patrimoine et enfin, les usagers du conservatoire eux-mêmes à travers divers échanges écrits (courriers, courriels) ou plus informels.

Les objectifs du présent projet ont fait l'objet de discussions avec les équipes du CRR, tant pédagogiques, qu'administratives et techniques. Ces échanges, également portés en conseil pédagogique pour tout ce qui a trait à la pédagogie et à la transversalité, ont permis de faire émerger 4 grandes thématiques :

- #1 « Pour un enseignement spécialisé cohérent et attractif »
- #2 « L'évaluation »
- #3 « Faire réseau(x) à l'échelle métropolitaine et régionale »
- #4 « Elargir les publics »

En vue de la procédure de demande de renouvellement de classement, des groupes de travail spécifiques ont été réunis sur chacun de ces points au cours des mois de novembre et décembre 2022.

## II. Etat des lieux

### II.1 Offre pédagogique et artistique

L'offre pédagogique comprend 87 disciplines en 2022, regroupées au sein de 12 départements pédagogiques.

Département pédagogique	Disciplines enseignées
Claviers et instruments polyphoniques	piano, guitare, harpe
Accompagnement au piano	accompagnement instrumental, accompagnement danse, déchiffrage clavier
Instruments de l'orchestre – Cordes	violon, alto, violoncelle, contrebasse
Instruments de l'orchestre – Bois	flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone
Instruments de l'orchestre – Cuivres, chant lyrique et percussions	trompette, cor, trombone, tuba et saxhorn, percussions d'orchestre, chant lyrique, FM chanteurs
Formation musicale, chant choral, écriture, érudition et composition	éveil musical, initiation, formation musicale, écriture, analyse musicale, culture musicale, intervention en milieu scolaire, chant, choral, chœur de chambre, composition électroacoustique
Jazz et musiques improvisées	formation musicale jazz, saxophone jazz, basse, piano, voix, batterie jazz
Musique actuelle amplifiée	formation musicale musique actuelle, batterie, guitare, chant MAA, écriture musique actuelle
Musique ancienne	clavecin, flûte à bec, basse d'archet, orgue

Pratiques collectives instrumentales	orchestres, musique de chambre
Danse	danse classique, danse contemporaine, danse jazz
Art dramatique	théâtre, culture théâtrale, arts de la marionnette

L'encadrement pédagogique comprend 84 postes de professeur, pour un total de 1049 heures de cours hebdomadaires (individuels ou collectifs) et 130 heures d'accompagnement.

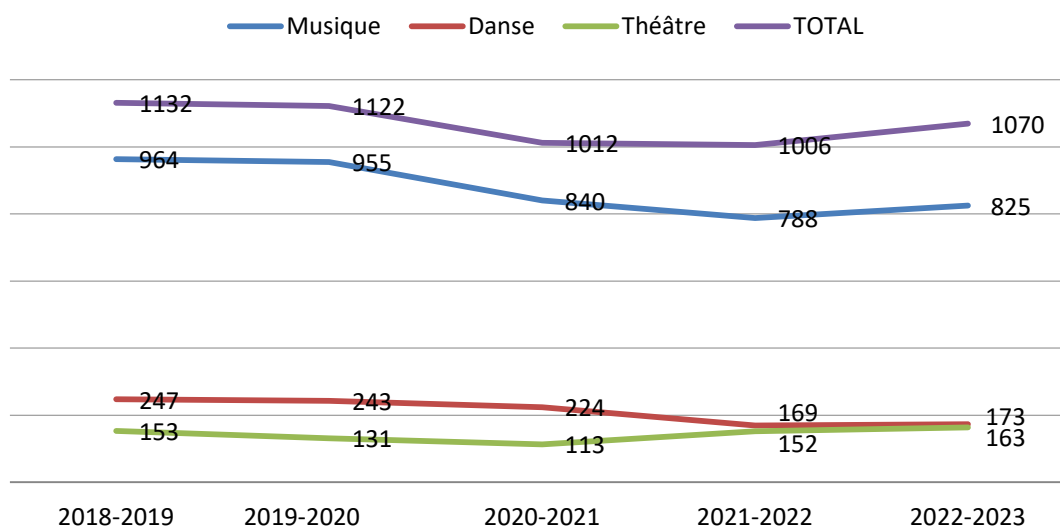
## II.2 Effectif et répartition des élèves

1070 élèves enregistrés au 01/01/2023 dont :

- 825 en musique
- 163 en théâtre, dont 32 en double parcours
- 173 en danse, dont 59 en double parcours

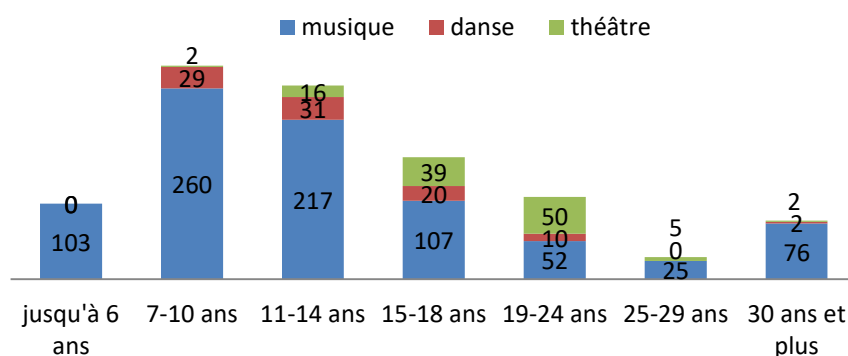
### Evolution des effectifs sur la période 2018-2022

Sources Bilans CE



Un « impact Covid » est constaté en début d'année scolaire 2020-2021 (baisse d'effectif global de -9,8% par rapport à l'année précédente) et se poursuit à la rentrée 2021, notamment en musique et en danse. La tendance commence à s'inverser à la rentrée 2022.

### Public par tranches d'âge (rentrée 2022-2023) :

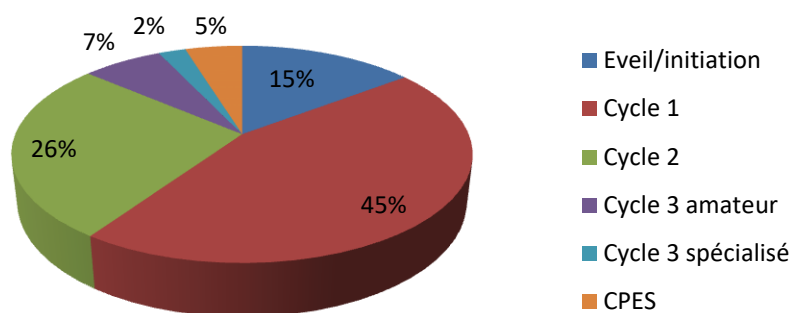


#### Catégories d'utilisateurs :

- Très jeunes enfants : 10%
- 7-18 ans : 69%
- Etudiants : 11%
- Ateliers et parcours adulte : 10%

Il ressort que 4/5<sup>ème</sup> des élèves du CRR ont moins de 18 ans.

## Répartition des élèves en fonction des cycles



A remarquer :

- La faible proportion d'élèves en parcours non diplômant : 47 élèves (dont 34 adultes) soit 4,5% des effectifs
- Le CPES agréé en 2021 remplit ses objectifs avec une fréquentation conforme aux attentes : 37 en musique et 15 en théâtre (Amiens seulement)

### II.3 Des spécificités historiques de l'établissement

- ***Des pratiques collectives très présentes***

Fortement encouragées dans le projet d'établissement de 2015, les pratiques collectives sont placées au centre de l'apprentissage en musique dès le cycle 1.

Disciplines collectives concernent principalement le chant choral, la musique de chambre et les orchestres. Les ensembles constitués du CRR sont :

#### Orchestres :

- Graines de violons (éveil collectif à l'instrument)
- Les P'tits loups (ensemble violon et alto 1C2)
- Les Polyssons – Orchestre à cordes 1<sup>er</sup> cycle
- Arcofan – orchestre à cordes 2<sup>ème</sup> cycle
- Orchestre de Cuivres Junior (cycle1)
- Harmonie cycle 1
- Harmonie junior (cycle 2)
- Orchestre Symphonique (cycle 3)

#### Ensembles vocaux :

- Chorales cycles 1 et 2
- Ensemble Lyrique
- Chœur de Chambre

#### Ensembles :

- Ensemble de harpes
- Consort de flûtes à bec
- Méga Tuba Orchestra

#### Ateliers :

- Atelier de musique actuelle
- Atelier de musique ancienne
- Combo Jazz

- ***Enseignement des Arts de la Marionnette***

Un enseignement à l'art de la marionnette est dispensé au sein du conservatoire depuis 2011, par convention passée avec la compagnie amiénoise Le Tas de Sable – Ches Panses Vertes. Cette proposition pédagogique, très rare dans une structure publique à ce niveau de qualité, s'intègre dans le département

théâtre et associe différents artistes invités parmi lesquels : Marie Godefroy, Philippe Rodriguez Jorda et Jurate Trimakaité.

De nombreux étudiants ayant suivi cet enseignement au CRR d'Amiens parviennent à intégrer des établissements supérieurs français et étrangers – Ecole Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette de Charleville-Mézières, École nationale supérieure de musique et des arts du spectacle de Stuttgart, UQAM de Montréal au Québec – quand d'autres parviennent à s'insérer directement dans la vie professionnelle.

- **Classe de composition électroacoustique**

La classe de composition électroacoustique du CRR est née il y a 40 ans sous l'impulsion de son premier professeur, Pierre Boeswillwald. Elle a acquis à cette époque un fairlight CMI et un studer A80, et depuis s'est constamment adaptée aux nouvelles technologies, comme notamment la dernière acquisition d'un capteur Riot inertielle de l'Ircam, permettant de moduler un son à distance sur 9 axes.

Ainsi, les élèves, parallèlement à l'apprentissage de la composition sonore, ont pu s'initier à l'improvisation générative fondée au CNSMDP par Alain Savouret. Cette initiation fait désormais partie du cursus de la classe de composition électroacoustique d'Amiens, cas unique en France.

La formation à la composition électroacoustique a permis à un élève d'accéder à la Haute Ecole des Arts du Rhin à Strasbourg en 2022.

La classe comporte actuellement une quinzaine d'élèves tous cycles confondus.

Le CRR accueille deux événements annuels à fort retentissement, articulant cette formation avec le monde professionnel :

- *Les Rencontres Electroacoustiques Régionales (RER)* – en partenariat avec l'association La Briquetterie d'Amiens
- *Semaine Internationale de la Musique Electroacoustique et de la Création (SIMEC)* – en partenariat avec l'association -19db, implantée également sur le territoire amiénois

## **II.4 Des partenariats nombreux au service du rayonnement de l'établissement et de l'attractivité du territoire**

- **Avec le milieu scolaire**

- Convention CHAM Primaire avec l'Ecole Faubourg de Beauvais
- Convention CHAM- CHAD avec le Collège Amiral Lejeune
- Convention S2TMD avec le Lycée La Hotoie
- Lycée Michelis d'Amiens dans le cadre des options de spécialité en danse, musique et théâtre

- **Avec les structures culturelles d'Amiens Métropole :**

- Musée de Picardie
- Réseau des bibliothèques Amiens Métropole
- Etablissements culturels en régie sur le territoire communautaire

- **Conventions avec les structures de création et de diffusion**

- Orchestre de Picardie, orchestre national en région
- La Lune des Pirates, scène de musique actuelle (SMAC) amiénoise labellisée depuis 1998.
- Compagnie le Tas de Sable – Ches Panses vertes
- Comédie de Picardie
- Maison de la Culture d'Amiens
- Maison du Théâtre
- Centre culturel Jacques Tati
- Convention avec la SEAM (Société des éditeurs et Auteurs de Musique) pour la reproduction de partitions

- **Dans le domaine de l'enseignement supérieur en musique et théâtre :**
  - Université de Picardie Jules Verne, UFR des Arts dans le cadre du double cursus Licence art du spectacle
  - Convention de partenariat avec les établissements au sein du réseau d'enseignement du cycle préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs
  - Ecole Supérieure Musique et Danse (ESMD) de Lille
  - CEFEDM de Normandie
  
- **Avec le milieu associatif dans le champ de l'enseignement et de la pratique amateur**
  - Confédération Musicale de France, Somme
  - Ecoles de musiques associées du territoire
  - Ensembles et formations musicales du territoire

Tous ces partenariats donneront lieu à l'établissement de conventions.

## II.5 Un établissement en réseau

### ▪ Réseau régional Hauts-de-France

La région Hauts-de-France est née du rapprochement des régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais à la faveur de la promulgation de la Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Cette Loi a eu pour effet de renforcer les compétences des régions tout en maintenant le principe de compétence partagée entre les collectivités locales, notamment dans le domaine culturel.

Constitués en réseaux de coopération pédagogique dès les années 1980 autour de leur CRR de proximité, les établissements de l'ex Nord-Pas-de-Calais se sont regroupés en un réseau régional plus structuré à partir de 2005, à l'occasion de la création du Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) menant au Diplôme National d'Orientation professionnelle (DNOP). Le CRR d'Amiens, les CRD de Beauvais et Saint-Quentin ont rejoint ce groupement d'établissements à l'occasion de la fusion des régions en 2015.

Aujourd'hui, ce réseau comprend l'ensemble des conservatoires classés en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sur le territoire régional :

- Les CRR d'Amiens, Douai et Lille ;
- Les CRD d'Arras, Beauvais, Boulogne-sur-mer, Calais, Cambrai, Roubaix, Saint-Omer, Saint-Quentin, Tourcoing et Valenciennes.

Leur aire de rayonnement couvre ainsi un territoire de 31 806 km<sup>2</sup> comptant 5,99 millions d'habitants sur 5 départements<sup>4</sup>.

Dans l'attente de la parution du décret précisant le positionnement du futur diplôme national d'enseignement en musique, danse et théâtre, les établissements poursuivent leur concertation et



<sup>4</sup> L'Aisne, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais et la Somme. Sources INSEE, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

perpétuent une organisation concertée de l'épreuve de dominante instrumentale pour la délivrance du Diplôme d'Etudes Musicale Régional.

▪ ***Schéma départemental des enseignements artistiques de la Somme***

Le code de l'éducation stipule que « Le département adopte, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 précitée, un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées ou, le cas échéant, avec leurs groupements, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement. Le département fixe au travers de ce schéma les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial. »

Le schéma départemental de la Somme a été adopté en assemblée délibérante en 2017. Il identifie les enjeux suivants :

- la structuration du maillage d'EEA (établissements d'enseignement artistique) sur le territoire départemental
- la professionnalisation des directeurs et des équipes enseignantes
- la mise en réseau des EEA avec les lieux et partenaires culturels du territoire.

Le CRR d'Amiens Métropole est accompagné par le Département à travers une convention d'objectifs et de moyens mettant en avant ses missions départementales, parmi lesquelles :

- son rôle de tête de réseau des établissements d'enseignement musical du département
- au sein du CRR, le suivi et l'accompagnement des élèves du département évoluant vers une pratique amateur « éclairée » (cycle 3 « amateur ») ou vers la professionnalisation (cycle 3 spécialisé), notamment à travers la délivrance de diplômes.
- la poursuite des classes à horaires aménagés au collège (musique et danse)
- la mise en œuvre de formations à destination des enseignants du département, en partenariat notamment avec l'Ecole Supérieure Musique et Danse des Hauts de France.
- son rôle territorial de mise en réseau des établissements d'enseignement artistique situés dans sa sphère de rayonnement, en particulier sur la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

Outre le CRR, deux établissements sont classés par l'Etat sur le territoire départemental : le Conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI) de la Baie de Somme (Abbeville) et le conservatoire de la communauté de commune du Territoire Nord-Picardie, né du rattachement des écoles de musique autour de la commune de Doullens, labélisé CRI en 2019.

Par ailleurs, le CRR et la Confédération Musicale de la Somme travaillent à la création de passerelles pédagogiques depuis 2013. Cette collaboration s'inscrit avec l'objectif de lisser les écarts entre les enseignements dispensés par les écoles de musique du département et celui des conservatoires classés par l'Etat. Cette évolution qualitative de la pédagogie préconisée par la CFM80 s'inscrit totalement dans la politique de la Confédération Musicale de France qui lui apporte son soutien.

Cette ambition figure dans la convention d'objectifs cosignée entre le département de la Somme et Amiens Métropole et appelle à de nouveaux développements dans les années à venir.

Entre 2019 et 2022, les deux structures se sont engagées par convention à mettre en œuvre une évaluation commune de fin de 1<sup>er</sup> cycle instrumental, sur la base d'un programme et devant un jury commun.

▪ ***Réseau des établissements d'enseignement artistique d'Amiens Métropole***

Ecole de musique Cantabile de Poulainville, Les « Mozart en herbe » de Pont-de-Metz, Ecole de musique Amadeus de Boves, Sains-en-Amiénois et Saint-Sauflieu, Ecole intercommunale du Val de Selle à Salouel, Ecole de musique La Vallée Saint-Acheul / Sainte-Anne, Musique en herbe, Centre culturel Jacques Tati,

Centre Culturel Léo Lagrange, Ecole de Musique Saint-Pierre/Amiens Nord, Ecole de musique de l'avenir musical des cheminots, Le Trait d'Union Longeau-Glisy, Pôle d'activités musicales de Dury.

La coopération entre établissements s'envisage sous la forme de partenariats ponctuels, d'échanges et rencontres pédagogiques. Le travail engagé sur la mise en cohérence des acquis de fin de 1<sup>er</sup> cycle et l'harmonisation du dossier de suivi des élèves a connu un arrêt brutal en 2020, en raison de la crise sanitaire, et n'a pas pu être réengagé efficacement depuis dans un contexte de fragilisation de l'ensemble de la filière.

En chiffres<sup>5</sup> :

- 14 structures
- 2 écoles en régie directe Amiens Métropole et 12 écoles associatives
- **1932 élèves inscrits**, dont 56% dans les structures situées sur la commune d'Amiens
- 6 écoles (43%) appliquent le Schéma National d'Orientation Pédagogique de 2008
- **143 enseignants** dont 33 (23%) sont titulaires d'un diplôme professionnel d'enseignement.
- **867 heures de cours hebdomadaires** sont dispensées sur l'ensemble des structures
- 3/4 du total des heures enseignées le sont par des enseignants qui ne disposent pas d'un diplôme professionnel
- Masse salariale globale : **1,1 M d'Euros**

La structuration de ce réseau sous expertise du CRR, dans une volonté de respect des identités de chaque structure et en lien avec le projet culturel de territoire, sera l'un des enjeux centraux du présent projet.

## Ville d'Amiens

### Structures d'enseignement artistique

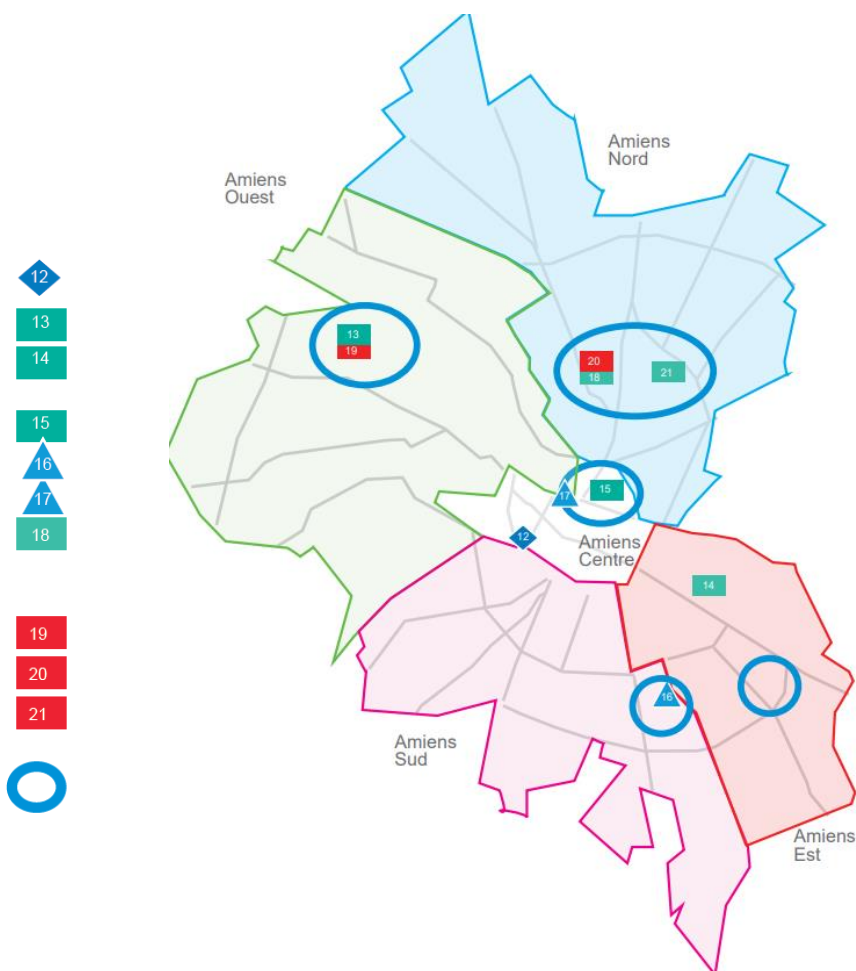
#### > Le réseau des Ecoles de Musique

- le Conservatoire à Rayonnement Régional
- le Diapason, centre musical d'Etouvie
- Ecole de Musique la Vallée / Saint Acheul / Saint Anne
- Musique en Herbe
- Centre Culturel Jacques Tati
- Centre Culturel Léo Lagrange
- Ecole de Musique Saint Pierre / Amiens Nord

#### > Les Musiques Actuelles

- Prolifik Records
- Cité Carter
- Le Studio

#### > Quartiers Prioritaires



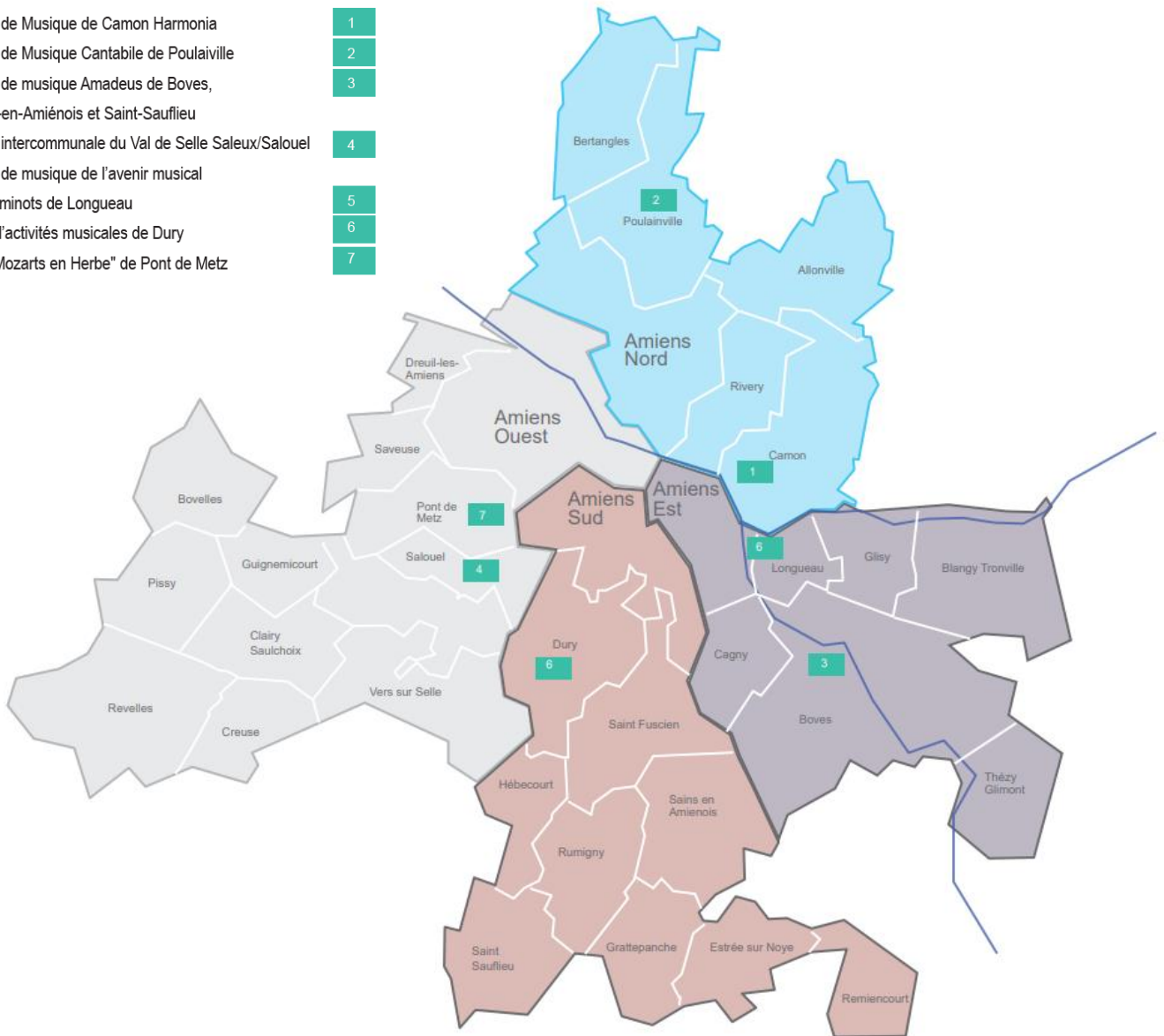
<sup>5</sup> Source : *Etude sur l'enseignement spécialisé de la musique à l'échelle de l'agglomération*, Direction de l'action culturelle et du patrimoine, octobre 2015.



## Métropole - Hors Amiens

### Structures d'enseignement artistique

- > Ecole de Musique de Camon Harmonia 1
- > Ecole de Musique Cantabile de Poulainville 2
- > Ecole de musique Amadeus de Boves, Sains-en-Amiénois et Saint-Saufieu 3
- > Ecole intercommunale du Val de Selle Saleux/Salouel 4
- > Ecole de musique de l'avenir musical des cheminots de Longueau 5
- > Pôle d'activités musicales de Dury 6
- > Les "Mozarts en Herbe" de Pont de Metz 7



### III. D'un projet à l'autre

#### III.1 Le projet d'établissement 2014-2020

L'adoption par la collectivité du projet d'établissement de 2014 est venue conclure un travail décisif de restructuration et de refondation du conservatoire autour de valeurs de service public et dans le respect de ses missions statutaires.

Ce document vient également définir pour le CRR un fonctionnement reposant sur des instances collectives de pilotage : Conseil d'Etablissement, Conseil Pédagogique, etc.

Parallèlement, de nombreux outils de contrôle et d'évaluation interne ont été mis en place ou consolidés : compte-rendu de réunions, formulaires de reports de cours, fiches projet, fiche régie, réunions techniques, bilan annuel de fonctionnement, etc.

Le précédent projet d'établissement se donnait comme objectifs de :

- A. Favoriser l'accès aux pratiques artistiques par des actions de sensibilisation
- B. Affirmer la pluralité des cursus proposés en terme d'enseignement
- C. Privilégier les rencontres inter-esthétiques
- D. Garantir les temps de diffusion des élèves
- E. Se doter d'outils d'évaluation
- F. Améliorer la qualité des locaux du conservatoire, compléter et renouveler son parc instrumental et préparer l'éventualité d'investir de nouveaux lieux pour développer des projets inter-disciplinaires
- G. Les liens avec le schéma départemental des enseignements artistiques, avec le plan régional de formation professionnelle et avec la fédération musicale de la Somme

La refonte des cycles d'Eveil/Initiation en musique et danse, ainsi que leur création en théâtre, participent de la réalisation de l'objectif A. De même, la mise en œuvre de présentations d'instruments concertantes à destination des publics scolaires, avec l'appui organisationnel du conseiller pédagogique de l'éducation nationale, permet d'accueillir environ 2000 enfants des écoles amiénoises. Enfin, la diffusion d'outils de communication tels que le journal *C'est2R*, avec un focus important sur l'accès à des parcours diversifiés, vient également accroître la lisibilité des actions de l'établissement auprès du grand public.

La possibilité d'aménager les parcours a également été accrue (objectif B), notamment à partir de la fin du second cycle. La possibilité d'un « parcours sur projet » limité à 1 ou 2 ans et fonction des places disponibles, a permis d'accueillir des élèves ne désirant ou ne pouvant pas s'inscrire dans un parcours traditionnel.

Par ailleurs, deux propositions pédagogiques ont été expérimentées à la lisière entre l'enseignement spécialisé et la pratique amateur : l'ensemble chorégraphique du conservatoire (ECC) et l'ensemble théâtral du conservatoire (ETC). Portés par des enseignants titulaires du CA, dont l'activité répond aux critères qualitatifs attendus sur cette strate d'établissement, ces ensembles constituent à la fois des lieux d'échange, de rencontres et d'émulation collective.

Ces expérimentations ont permis à des publics nouveaux – grands débutants, adultes, comédiens ou danseurs amateurs – de prendre attache avec l'établissement et de qualifier leur pratique ; elles constituent une assise essentielle pour de futurs développements.

Afin de susciter des rencontres inter-esthétiques (C), le CRR s'est engagé dans une politique très volontariste de partenariats avec tous les acteurs du champ culturel et éducatif sur son territoire. Cela s'est matérialisé par l'établissement de conventions de partenariat ou de conventions de prestation pédagogique avec des artistes ou compagnies invités.

Le département théâtre du CRR a connu un développement particulièrement spectaculaire qui a nécessité le renforcement de l'équipe pédagogique, en intégrant notamment aux effectifs 4 nouveaux enseignants (2 titulaires du Certificat d'Aptitude et 2 du Diplôme d'Etat) pour un total équivalent à 2,5 postes en équivalent temps plein, source de diversification des regards et des pratiques.

En dehors des projets, résidences et actions ponctuelles portées par les enseignants dans le cadre de leurs classes et disciplines spécifiques, le CRR a instauré plusieurs rendez-vous réguliers, qui sont autant de possibilités pour les élèves de restituer leur travail en public (D) : les « petites scènes » qui s'inscrivent dans un cadre plutôt intimiste, et les « grandes scènes » trouvant place dans l'auditorium Henri Dutilleux. Ces rencontres sont organisées sur un rythme hebdomadaire et s'inscrivent dans une volonté à la fois de transversalité esthétique, générationnelle et dans une libre organisation par un enseignant référent avec l'accompagnement, pour les grandes scènes, d'un régisseur technique. Un effort supplémentaire sera fait pour soigner la mise en œuvre finale de ces prestations dont les codes – vestimentaires et comportementaux – doivent tendre à se rapprocher de ceux de la scène professionnelle.

La rédaction d'un rapport d'activité annuel très documenté participe de la nécessité d'évaluation du projet porté par le CRR et de son déroulement (objectif E). Ce rapport d'activité inclut :

- Un bilan de l'année scolaire précédente
- Les chiffres clés de la fréquentation, déclinés pour chaque discipline
- Les résultats obtenus et diplômes décernés
- La constitution et l'évolution du corps enseignant
- Le plan de communication
- les projets d'action culturelle envisagés sur l'année suivante
- le point des équipements et aménagements
- un bilan financier
- les enjeux et perspectives à court et moyen terme

Il est présenté et discuté lors du Conseil d'établissement du CRR, se réunissant au mois de mars ou d'avril.

Au niveau des locaux (F), l'absence d'espaces de travail répondant aux exigences de l'enseignement collectif, en particulier chorégraphique et théâtral, figurait parmi les points faibles dans le précédent projet. Depuis, des améliorations significatives ont pu être apportées, à la faveur notamment de la mise à disposition de salles de l'espace Dewailly, bâtiment municipal distant d'une cinquantaine de mètres du conservatoire.

Le CRR a bénéficié du changement d'affectation de 2 salles suite au départ des activités de l'UPJV vers le pôle de la Citadelle, Amiens Nord :

- une salle d'orchestre, d'une superficie de 193 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 100 personnes ;
- un amphithéâtre, utilisé pour les cours de culture théâtrale et le travail marionnettique ;

Trois espaces complémentaires ont pu être affectés au CRR :

- une salle d'art dramatique, d'une superficie de 141 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 100 personnes ;
- un studio de danse parqueté équipé d'un tapis et de barres, d'une superficie de 52 m<sup>2</sup>, réservé exclusivement à des activités d'enseignement ;
- une salle de pratique d'ensemble accueillant le nouvel orgue à tuyau acheté en 2018, d'une superficie de 70 m<sup>2</sup> et d'une capacité de 19 places.

Par ailleurs, une salle d'éveil corporel et formation musicale du danseur (FMD) a été équipée d'un tapis en 2022 à proximité immédiate du studio de danse, pour servir de salle d'échauffement, de travail au sol et de répétition des élèves de second et troisième cycles.

#### ▪ **Partenariats d'excellence**

Le Conservatoire bénéficie de la proximité d'équipements culturels d'intérêt national avec lesquels il noue des partenariats étroits et suivis :

Avec l'**Orchestre de Picardie, orchestre national en région**, autour de deux événements marquants de la saison culturelle :

- Le *concert de Gala du CRR*, moment musical permettant d'entendre en soliste des élèves jeunes diplômés du cycle spécialisé, accompagnés par un orchestre professionnel. Par ailleurs, la soirée donne également lieu à une remise des diplômes aux élèves du 3<sup>ème</sup> cycle, toutes

spécialités et disciplines confondues. Cet événement vient ritualiser la fin du parcours de ces élèves au conservatoire en valorisant l'effort accompli. Il a lieu traditionnellement au mois de décembre à l'Auditorium Henri Dutilleux.

- *Tutti pro*, série d'orchestre en grande formation symphonique permettant à certains étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle d'intégrer le rang aux côtés de musiciens professionnels de l'orchestre ; ainsi, ils font l'expérience des exigences de la scène professionnelle. La série se déroule annuellement au printemps, sur une durée de 4 journées.

Reposant sur des choix de répertoire concertés et faisant appel à des chefs de renommée internationale, ces deux événements s'inscrivent pleinement dans la continuité des missions du conservatoire tout en étant des moments d'émulation particulièrement appréciés entre des musiciens professionnels et musiciens en devenir.

#### Avec la **Maison de la Culture d'Amiens** :

- Mise en place de scènes dédiées aux élèves du CRR : « Concerts tôt » et « Ballets tôt » en première partie de soirée et dans un souhait d'intégration esthétique avec la programmation officielle du lieu. Ces prestations sont valorisées dans la communication des deux structures et pleinement inscrites dans les habitudes.
- Stages et résidences de création dans le champ du théâtre et de la danse, au profit des étudiants en cycle spécialisé. Des rencontres sont également proposées aux ensembles théâtraux et chorégraphiques du CRR.

#### Avec la **Comédie de Picardie** :

- Ecole du spectateur à destination des étudiants en art dramatique, tous cycles confondus
- Stage et résidences de création avec des comédiens, metteurs en scène, dramaturges et écrivains

#### ▪ **Plan Chorale**

Le CRR d'Amiens a développé son action en matière de chant choral dans le sillage de la circulaire du 18 janvier 2019 et s'est vu attribuer un accompagnement financier par la DRAC Hauts-de-France au titre du « Plan Chorale ». Le projet a consisté à renforcer la pratique vocale au sein des classes CHAM et des élèves de 1<sup>er</sup> cycle instrumental.

Parallèlement, des moyens humains et matériels ont été déployés pour développer les initiatives pédagogiques en milieu scolaire dans le quartier Etouvie à Amiens<sup>6</sup> : le centre musical Diapason, école de musique de proximité en régie d'Amiens Métropole, et le CRR se sont associés pour renforcer la dynamique autour de la pratique vocale en milieu scolaire. Le choix s'est porté sur l'école élémentaire Georges BRASSENS, qui accueille depuis 2018 deux enseignants mis à disposition par le CRR pour assurer des séances d'intervention en milieu scolaire et des cours de chant choral, à hauteur de 5 heures hebdomadaires. Ce projet a bénéficié d'un apport décisif de l'Orchestre de Picardie, avec l'aide de la DRAC Hauts-de-France. Ce partenariat d'excellence s'est concrétisé par la réalisation d'un concert commun le 6 mai 2021 au gymnase Emile Moiroud. Un autre événement sur le même format est programmé au mois de juin 2023.

#### ▪ **Programme de formation au Diplôme d'Etat de professeur de musique**

Le CRR d'Amiens et l'Ecole Supérieure Musique et Danse de Lille (ESMD) ont mis en place un projet partenarial consistant à organiser une formation continue diplômante au DE de professeur de musique.

---

<sup>6</sup> Ce quartier fut le premier quartier de grands ensembles construit à Amiens, dès 1956. Il accueille une population aux revenus modestes. Son évolution est inscrite dans le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain 2019-2024, incluant une importante requalification urbaine et la construction d'une nouvelle bibliothèque.

L'accès à cette formation s'adressait particulièrement aux professeurs des écoles de musique non diplômés et/ou ayant interrompu leurs études musicales en formation initiale depuis plus de 2 ans. En plus de participer à la résorption de l'emploi précaire – particulièrement identifié sur le territoire du département – cette session était également ouverte à des candidats pouvant être en besoin de complément de formation artistique auxquels se sont vu proposer des cours instrumentaux dans leur discipline.

Cette formation organisée *in situ* au CRR d'Amiens a permis d'accompagner 15 étudiants sur deux années scolaires de septembre 2016 à juillet 2019 et a connu un taux de réussite de 100%.

### **III.2 Transition(s) 2020-2022**

Les années 2020 et 2021 font figure de période « hors-temps », marquées par la pandémie due au nouveau coronavirus et ses conséquences économiques, culturelles et sociétales... conséquences, dont, à vrai dire nous peinons encore collectivement à cerner l'ampleur.

Pour autant, cette période, qui marque également la fin de la mise en œuvre du précédent projet d'établissement du CRR, a aussi été un temps d'évolutions, de mobilisations festives, voire de conquêtes pour le conservatoire.

#### **▪ *Amiens capitale européenne de la jeunesse***

En 2020, Amiens est la première ville française à être élue *Capitale Européenne de la jeunesse*, et déploie un programme très ambitieux afin d'accompagner les jeunes générations sur le terrain de l'employabilité et de l'innovation, de garantir leur participation citoyenne en prenant part aux décisions de la cité, de veiller sur la jeunesse exclue ou marginalisée et, enfin, de militer à travers la jeunesse pour la défense des valeurs européennes à travers une conscience citoyenne élargie à l'union.

La cérémonie d'ouverture de l'année « Amiens for Youth », en présence du président Emmanuel Macron, s'est déroulée le 21 novembre 2019 au cirque Jules Verne. L'orchestre symphonique du CRR était mobilisé pour apporter une dimension festive et artistique à cet événement fédérateur, sous la direction de Michel Crosset.

#### **▪ *Adaptations et évolutions***

Le contexte difficile de l'année 2020 n'a pas épargné le conservatoire d'Amiens et ses acteurs ; perdant 10% environ de ses effectifs – et conséquemment une partie de ses recettes d'exploitation – il a pu bénéficier néanmoins d'un soutien volontariste de la métropole et des différentes tutelles.

Malgré ce contexte dégradé pour l'ensemble de l'environnement artistique et éducatif, un certain nombre d'évolutions positives – non prévues au précédent projet d'établissement – ont pu voir le jour, évolutions techniques, règlementaires ou initiatives nouvelle portée par la collectivité :

#### **- *Evolution des moyens de communication et dématérialisation du processus d'inscriptions/réinscriptions***

La crise de 2020, marquée par des périodes de limitation de la fréquentation de l'établissement par décret, a rendu nécessaire la mise à disposition de moyens technologiques pour l'équipe enseignante, afin d'assurer une continuité pédagogique et de suivi.

L'établissement s'est vu doter d'équipements avec le soutien du service environnement de travail :

- Installation d'un système wifi avec une couverture totale de l'établissement
- affectation de 20 ordinateurs portables à disposition des professeurs
- extension d'un espace numérique de travail en lien avec les établissements scolaires partenaires
- acquisition de 3 téléviseurs disposants de grands écrans accompagnés d'un système Bluetooth et d'un système de son plus performant

Le processus d'inscription a également été dématérialisé via l'interface iMuse (logiciel de gestion administrative et scolaire), occasionnant une modernisation et une simplification bienvenues tant pour

l'usager que pour le service dans la mesure où la majorité des élèves se réinscrivent d'une année sur l'autre. Le temps administratif ainsi épargné a permis de recréer une interface plus vivante pour le conseil et l'orientation des élèves et futurs élèves.

La dématérialisation s'est par ailleurs montrée vertueuse en générant une économie de papier d'environ 10 000 feuilles par an.

- ***Classes préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique (CPES) en Théâtre et Musique***

La Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) instaure un cycle préparatoire à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique, permettant notamment aux élèves concernés de bénéficier du statut étudiant. Ce cycle constitue l'échelon manquant entre la fin d'études en conservatoire et les études supérieures, étant précisé que les régions peuvent prendre en charge son organisation et son financement.

Les CPES viennent se substituer à l'ancien cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) pour lequel l'ensemble des établissements classés de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais avaient adopté un fonctionnement commun dès 2013<sup>7</sup>.

La logique de coopération inter-établissements étant fortement encouragée dans le nouveau texte, il a été décidé de maintenir une dynamique commune au sein de ce réseau déjà constitué ; ainsi, le CRR d'Amiens Métropole a sollicité auprès de l'Etat 3 habilitations pour dispenser les enseignements préparatoires dans les spécialités :

- En musique, en lien avec les CRD d'Arras, Beauvais, Boulogne-sur-mer, Calais, Saint-Omer et Saint Quentin
- En théâtre, en portant un dossier commun aux CRR de Lille, CRD d'Arras et de Tourcoing
- En arts de la marionnette, au titre de l'enseignement dispensé par conventionnement avec la compagnie Le Tas de Sable – Ches Panses Vertes

Au terme du processus le CRR a été labélisé pour l'ensemble de ces spécialités en avril 2021, pour une période de 5 ans.

- ***S2TMD Lycée La Hotoie***

En 2019, le bac technologique TMD, techniques de la musique et de la danse, a changé d'intitulé pour devenir le bac S2TMD, sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse. Cette modification implique un élargissement de l'offre, qui inclut dorénavant en première la matière Économie, droit et environnement du spectacle vivant. Cet enseignement est dédié aux lycéens qui s'orientent vers les arts performatifs.

Amiens Métropole et le Lycée la Hotoie se sont associés pour l'ouverture de cette offre pédagogique nouvelle à la rentrée 2022 sur les trois spécialités. Disponible uniquement pour la section seconde S2TMD en 2022-2023, ce cursus – véritable jalon manquant entre la 3<sup>ème</sup> à horaires aménagés et les cursus préparatoires post-bac – s'installera progressivement jusqu'à atteindre son plein essor à la rentrée 2024.

Ce parcours repose sur une élaboration et une mise en œuvre concertée des maquettes pédagogiques, sur une forte volonté de transversalité et de pluralité esthétique, et enfin, sur le souhait commun de placer l'expérience de spectateur et la découverte au cœur de l'apprentissage.

Il bénéficie d'ores et déjà d'un portage très ambitieux et d'une relation pédagogique de grande qualité entre les différents partenaires.

---

<sup>7</sup> Rejoints par le CRR d'Amiens, les CRD de Saint Quentin et de Beauvais lors de la fusion des régions en 2017.

### III.3 Attentes des usagers

Différents retours d'usagers du conservatoire ont été rassemblés au cours de l'année 2022 : ils ont été recueillis à l'occasion d'échanges formels ou informels avec l'Association des parents d'élèves du conservatoire (APECA), à travers la correspondance écrite avec les familles, ou encore par le dialogue régulier avec les différents élèves et parents d'élèves.

Ces échanges nous permettent d'identifier plusieurs pistes d'améliorations souhaitées par les familles vis-à-vis du projet et du fonctionnement du conservatoire :

- Souhait d'une meilleure compréhension et lisibilité des parcours et des cycles d'étude ;
- Adapter les parcours à la diversité des profils d'élèves et à leur niveau de maturité dans les apprentissages ;
- Prendre en compte le rythme des enfants, notamment lors des phases de préparation de spectacle ou d'évaluations ;
- Meilleure intégration entre FM, pratique instrumentale et pratique collective ;
- Lisibilité des conditions d'accès aux salles pour le travail personnel en danse, théâtre et musique ;
- Réaffirmer les règles de respect mutuel entre élève et enseignant, reposant notamment sur une communication et une attitude bienveillante de la part de l'enseignant.

## IV. Perspectives et enjeux 2023-2028

### IV.1 Une identité et des missions réaffirmées

L'arrêté du 15 décembre 2016 fixe les 3 missions des établissements d'enseignement artistique classés par l'Etat :

- *1° Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus définis à l'annexe 1. A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;*
- *2° Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;*
- *3° Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté. Les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. A cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.*

Le présent projet matérialise ces différentes obligations réglementaires en les animant des valeurs portées par la collectivité, à travers un véritable projet de service en direction de la population de la métropole. Loin d'être cloisonnées, ces trois dimensions de l'établissement doivent s'alimenter mutuellement pour être porteuses de l'émulation et de la dynamique nécessaires ; dès lors, toutes ces composantes de l'enseignement artistique doivent appeler chez les personnels une égale considération et un égal engagement.

L'année 2023 devrait marquer le renouvellement attendu des 3 schémas nationaux d'enseignement artistique de 2004, 2005 et 2008. Ces documents, ayant une portée réglementaire et obligatoire, viendront préciser l'évolution des cursus, les nouvelles nécessités liées à une ouverture élargie aux publics – via un travail d'EAC et d'inclusion – ainsi que les modalités de délivrance du Diplôme National annoncé dans la loi LCAP.

Le fonctionnement « en **mode projet** » sera investi comme un moyen privilégié pour développer des partenariats ponctuels, notamment dans le cadre de l'action culturelle du conservatoire. La pertinence de ces actions sera mesurée à travers :

- sa dimension transversale et/ou interdisciplinaire ;
- le(s) partenariat(s) externe(s) mobilisés ;
- l'ouverture à des publics diversifiés et en particulier scolaire ;
- le nombre de personnes touchées ;
- son rayonnement artistique et pédagogique.

Une attention particulièrement soutenue sera portée sur le **premier contact avec l'Art**, que ce soit dans le cadre scolaire ou extra-scolaire. Si la rencontre et le choc artistique sont moteurs dans la construction sensible des individus, il nous appartient de donner à chacun la possibilité de s'y réaliser par une expérience vécue et intériorisée.

La phase d'éveil et d'initiation en musique et en danse sera entièrement repensée afin de créer une proposition pluridisciplinaire associant des enseignants des deux disciplines. Cette première phase, qui



constitue le point d'entrée dans l'apprentissage, permettra de développer des connaissances et découvrir l'univers de la pratique artistique sans spécialisation précoce, en laissant une place importante à la découverte sensible, à l'écoute et au geste.

L'évaluation des élèves est nécessaire à toute démarche exigeante et structurée d'enseignement ; ainsi, une évaluation continue sera effectuée pour tous les élèves sous la forme d'un bulletin trimestriel détaillé (pour tous les cours suivis, sur le plan technique, artistique et comportemental).

En fin d'année scolaire, les élèves concernés passeront un examen de fin de cycle. Les examens se dérouleront sous forme d'épreuves imposées et/ou de concert - spectacle (CEM, CEC, CET, DEM, DEC, DET) ou de spectacle (3ème cycle court de formation musicale), en présence d'un jury extérieur, et pourront comporter un entretien permettant de mesurer le degré d'autonomie et de capacité des élèves à verbaliser leur pratique. Les certificats et diplômes seront délivrés quand l'élève aura validé toutes les UV définies par le règlement des études.

Le recours à l'autoévaluation sera développé et considéré comme partie intégrante de l'évaluation terminale dans le cycle conduisant au certificat d'études en musique, danse et théâtre. Les modalités seront précisées au règlement des études.

## **IV.2 Une ambition intégrée au projet culturel et patrimonial d'Amiens Métropole**

A travers son *Projet Culturel et Patrimonial 2020-2026*, Amiens Métropole souhaite faire de la culture un ciment de cohésion sociale et un moteur de son attractivité ; à ce titre, elle pose le dialogue interculturel comme valeur cardinale de la solidarité et accélérateur du développement économique du territoire.

Ce programme s'articule autour de 3 enjeux stratégiques :

1. *Amiens, métropole créative : un territoire d'artistes*
2. *Amiens, métropole attractive : rayonner par les arts et le patrimoine*
3. *Amiens, métropole de la diversité culturelle : une émancipation citoyenne par les arts et la culture*

La Métropole s'appuie sur son réseau d'opérateurs culturels labélisés pour offrir aux spectateurs et aux publics des propositions conjuguées et investir dans des projets interstructures. A travers son projet culturel et patrimonial, elle souhaite que les habitants ne soient pas appréhendés exclusivement comme des publics mais aussi comme des participants à la concrétisation des projets. La stratégie vise ainsi à conjuguer accessibilité et universalité, avec exigence et dans un esprit d'innovation artistique et patrimoniale.

Le CRR participe de cette ambition forte en affirmant sa place d'équipement structurant au plan régional et métropolitain, en lien avec ses différents partenaires :

- En se positionnant comme établissement « pilote » au niveau régional en ce qui concerne les classes préparant à l'enseignement supérieur (CPES) dans le domaine de la musique et du théâtre. Il fait par ailleurs figure de tête de réseau pour la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques de la Somme.
- En confortant son attractivité en ouvrant, avec l'appui décisif des instances académiques, une section « sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse » (S2TMD) en partenariat avec le Lycée La Hotoie.
- En renforçant son ancrage territorial par un travail de rapprochement et de partenariat pédagogique renforcé avec les établissements d'enseignement musical de la communauté d'agglomération.

### IV.3 Les grands axes du projet

Fort de son expertise et dans le respect de ses missions propres, le CRR décline les orientations du projet métropolitain en 4 axes stratégiques, servant d'ossature à l'ensemble de son activité à venir sur la période 2023-2028 :

- **AXE 1 : Un enseignement d'excellence, des parcours diversifiés et cohérents**

Le CRR d'Amiens Métropole est reconnu comme un pôle d'excellence artistique et pédagogique, tout en étant pour ses usagers un lieu de vie familial où chacun peut se sentir accueilli et considéré ; ce rayonnement positif de l'établissement, y compris au plan national, fait la fierté de l'ensemble des équipes comme des usagers.

La pérennisation de ce climat d'accueil et de « bien vivre ensemble » - qui ne peut se réaliser qu'à travers l'engagement de chacun - doit rester au cœur de notre projet de service.

- **Assurer le renouvellement du classement CRR**

La politique de recrutement d'artistes pédagogues de très haut niveau se poursuivra à l'occasion des futurs renouvellements sur les postes d'enseignement.

Parallèlement, les évolutions suivantes seront à mettre en œuvre en vue de respecter pleinement le cahier des charges des CRR :

- Consolider l'offre pédagogique dans les départements Musique ancienne, Jazz et musiques improvisées, Musiques actuelles amplifiées.
- Mettre en place une véritable filière voix, intégrant la possibilité de choisir la voix comme discipline dominante dès le début de l'apprentissage musical
- Créer un cycle de formation à la direction d'ensembles instrumentaux et vocaux
- Ouvrir le département composition en y intégrant différentes esthétiques

- **Le parcours étude en trois cycles**

Le parcours étude consiste en une offre de formation artistique permettant l'accès à un cursus certifiant (Brevet et Certificat) ou préprofessionnel (Diplôme), dont la mise en œuvre est adaptée à chacun sans critère de normalisation.

Les cursus proposés sont inscrits dans le règlement des études. Ils prennent en compte à la fois la diversité des demandes et les exigences requises. Dans la formation initiale commune (cycles 1 et 2 de formation), le respect des rythmes et des projets de chacun impliquent l'absence de critères normatifs en termes de performance ou de progression.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens Métropole évitera toute démarche élitiste (sélectionner les meilleurs) dans la formation initiale qu'elle propose tout en permettant aux élèves motivés, et potentiellement capables d'atteindre les objectifs, de suivre les formations nécessaires à la préparation des concours d'entrées dans les grandes écoles d'enseignements artistiques (Conservatoires supérieurs, Pôles d'Enseignement Supérieur, Ecoles de Danse, Ecoles de Théâtre,...).

En effet, considérer que l'enseignement artistique dispensé par le Conservatoire est élitiste au sens péjoratif et non « républicain », ce n'est pas lui reconnaître la volonté de tout mettre en œuvre pour que tous les talents puissent se découvrir et se développer.

Le fonctionnement pédagogique des établissements d'enseignements artistiques spécialisés, notamment dans le domaine de la musique, a de tout temps été basé sur le travail personnel des élèves. Cela est indéniablement source d'une forte discrimination sociale. Pour remédier à cette situation, un temps d'étude dirigée sous forme de « soutien » est mis en place pour les élèves en difficulté. Afin de permettre l'acquisition de compétences en matière d'expression artistique, toute démarche innovatrice en matière de conception et de mise en œuvre de l'enseignement sera en permanence encouragée, à condition :

- qu'elle soit fondée sur des valeurs d'humanisme, de partage, de rencontre et d'engagement ;
- qu'elle soit source de créativité, de curiosité et d'autonomie.

L'accès à un cursus diplômant dit de « spécialisation » conformément au schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture, est proposé aux étudiants qui le souhaitent après avoir satisfait aux exigences du programme préparatoire et réussi les épreuves d'admission organisées dans le cadre du réseau régional. Ils s'engageront alors à en accepter les contraintes et le caractère normatif. Dans le cadre du conseil d'orientation, l'établissement proposera ce cycle aux élèves qui souhaitent éventuellement s'orienter vers une carrière artistique.

En cycle 3, il conviendra d'étoffer encore l'éventail des disciplines complémentaires et de les articuler au sein de parcours mieux suivis et cohérents.

Le règlement des études, élaboré selon les préconisations des schémas d'orientation pédagogiques de 2004 (danse), 2005 (théâtre) et 2008 (musique), est appelé à évoluer dans la foulée de la parution de nouveaux SNOF par le Ministère de la culture et de la communication, au cours de l'année 2023.

Parmi les évolutions attendues, la définition et le positionnement du Diplôme National annoncé dans la loi LCAP du 7 juillet 2016 constituera un point de repère et un levier pour le CRR afin de solliciter de la part de l'Etat une habilitation à délivrer ce nouveau diplôme.

#### **- Les dispositifs en partenariat avec l'éducation nationale**

L'un des enjeux à court terme sera de réaffirmer une volonté commune pour le dispositif des classes à horaires aménagés au collège, tant au plan de l'investissement personnel des élèves que de la cohérence globale du projet entre les différents partenaires. Pour cela, le CRR se donne comme objectifs :

- De réinstaurer des comités de pilotage entre les deux établissements, tant au niveau opérationnel que structurel
- De repenser le processus d'inscription afin de garantir un engagement et une motivation des élèves et des familles sur la durée
- De repenser les modalités d'évaluation des élèves CHAM-CHAD afin d'harmoniser les pratiques et de faciliter la compréhension par les familles
- A améliorer la transmission des informations entre les enseignants du conservatoire et les familles concernant la scolarité des enfants

Une attention sera portée sur la création d'autres partenariats avec des établissements du second degré sous forme d'aménagements d'horaires. Cet aménagement d'horaires par convention se distingue de la filière dite « classes à horaires aménagés » en ce qu'elle n'implique pas la mise en œuvre conjointe d'une maquette pédagogique déterminée. Ce dispositif ouvrira de nouvelles opportunités pour les élèves scolarisés de concilier un enseignement scolaire en filière générale et l'exigence d'une pratique artistique exigeante ; il pourrait concerner un ou deux établissements situés en proximité immédiate du CRR.

Afin de développer les pratiques artistiques en milieu scolaire et périscolaire, le conservatoire soutiendra le développement, dans une démarche collaborative, d'initiatives en faveur du public en milieu scolaire dans les écoles publiques :

- projets de « musique à l'école », « d'orchestre à l'école » et « d'orchestre au collège » afin de permettre aux enfants d'intégrer progressivement des ensembles constitués au sein du conservatoire – mise à disposition de professeurs spécialistes afin de répondre aux besoins techniques spécifiques ;
- Le conservatoire s'inscrit dans le prolongement de la sensibilisation à la formation artistique mise en œuvre par la Métropole dans le cadre de l'ambition territoire 100% EAC, au-delà du cadre scolaire, par la mise en place de projets spécifiques. Le but ultime étant de créer une passerelle permanente entre l'éducation artistique dans le cadre scolaire et l'éducation artistique en tant que pratique autonome, personnelle et choisie ;

- en apportant son expertise dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Chorale interministériel sur le territoire métropolitain ;
- développement de projets artistiques avec comme finalité une production publique.

- **Autres parcours**

A l'heure où l'ensemble des acteurs culturels et éducatifs recherchent de nouvelles voies pour susciter et stimuler le plaisir de la découverte et l'engagement durable des jeunes générations dans les apprentissages, le constat qu'il nous faut développer des formes pédagogiques innovantes et diversifiées, dégagées des critères normatifs, s'impose comme une évidence.

Affirmer une pluralité de cursus et de parcours ne s'oppose en rien à la nécessaire exigence qu'impose l'exercice d'une discipline artistique. Au contraire, permettre à chacun d'accéder à une offre de formation adaptée constitue un gage de motivation et d'engagement, qui seuls permettent une acquisition durable des compétences et leur inscription dans la construction sensible des élèves.

Avec pour objectif préalable d'aider les élèves à formaliser leur projet et afin de mieux orienter leur parcours, l'enseignement sera pensé et structuré afin de les encourager à :

- devenir de futurs artistes amateurs, autonomes dans leur pratique, qu'elle soit isolée ou en grande formation (chœurs/orchestres, compagnies théâtrales, compagnies chorégraphiques) grâce à l'organisation du cycle 3 de « formation des amateurs ». Pour cela, nous nous appuyerons sur les acquis techniques, l'ouverture culturelle, la créativité, le sens des responsabilités et de l'engagement. Une des dominantes du projet pédagogique est de développer au maximum l'offre des pratiques collectives. En plus de leur intérêt et valeur intrinsèques, ces pratiques favorisent les notions de partage, d'écoute et de respect de l'autre et potentiellement les relations intergénérationnelles.
- devenir acteur de la vie associative (aidé et encouragé). Leurs études achevées, les élèves pourront solliciter le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens Métropole comme centre ressource (bibliothèque, parthèque, enseignants-conseils, lieu d'accueil, mise en réseau, diffusion).

Tout véritable enseignement requiert du temps ! Par contre une formation peut porter sur un objet circonscrit, limité : sa durée est par conséquent proportionnelle à l'objectif visé. Le conservatoire propose alors à la fois des contenus d'enseignements pérennes, des formations et accompagnements à des pratiques définies et éventuellement des activités selon un programme régulièrement réactualisé en fonction de ses ressources et du contexte. Dans cette optique, des temps de rencontre forts seront proposés aux élèves, aux amateurs ou aux non-inscrits.

L'actuel parcours personnalisé de formation, d'une durée d'un an renouvelable en fonction des places disponibles devra faire l'objet d'un suivi renforcé afin de tenir compte des situations particulières d'apprentissage et du projet des élèves. Le cas échéant, un contrat pédagogique pourra être établi entre l'établissement et l'élève, permettant de préciser les objectifs, la durée et les modalités d'évaluation du parcours.

Pour étudier les demandes particulières d'aménagement de cursus, la création d'un **conseil d'orientation**, composé de l'équipe de direction et éventuellement d'enseignants, permettra de définir en équipe les solutions les plus pertinentes. Les propositions seront formalisées à travers un contrat de formation entre l'établissement et l'élève.

Le conservatoire, comme foyer d'énergie artistique, participe par ses missions à ce qui permet de « faire société », de « vivre ensemble ». Dans cet esprit de partage et de respect, les amateurs, anciens élèves ou non, peuvent trouver au sein du conservatoire les ressources nécessaires à leur pratique, notamment sous forme de sessions d'orchestre, d'ensembles vocaux, de projets pluridisciplinaires, etc.

▪ **AXE 2 : Un établissement ressource au cœur de la Métropole**

Seul établissement d'enseignement artistique labélisé par l'Etat sur le territoire, le CRR a vocation à mettre son expertise pédagogique au service des établissements d'enseignement présents sur l'aire métropolitaine. Il se donne pour objectif d'en fédérer les acteurs au sein d'un réseau de coopération, sans distinction hiérarchique entre les intervenants.

Cette ambition se décline en une série d'objectifs opérationnels :

- **Accompagner et fédérer les acteurs de l'enseignement artistique musical à Amiens Métropole**

Dans le prolongement de la rédaction du schéma métropolitain des enseignements artistiques, en lien étroit avec la direction à l'action culturelle et au patrimoine (DACP), le CRR élaborera et mettra en œuvre une stratégie de rapprochement pédagogique des établissements d'enseignement musical, fondée sur la libre adhésion des acteurs.

La rédaction d'une charte « Réseau d'enseignement musical Amiens Métropole » permettra de fixer les principes, les attendus et les modalités de ces échanges qui pourront notamment concerner :

- L'animation et la vie du réseau (communication, réunions régulières) ;
- L'organisation d'auditions communes sur l'ensemble du territoire ;
- Le portage de projets artistiques communs ;
- La mise à disposition de ressources (partothèque, parc instrumental).

La création d'un label « *Ecole associée au Conservatoire* » ouvrira vers une coopération pédagogique renforcée entre les établissements, permettant par exemple :

- La participation aux évaluations de fin de cycle 1 et 2 organisées par le CRR ;
- L'ouverture du plan de formation du Conservatoire aux enseignants des écoles du réseau en fonction du nombre de places disponibles ;
- L'organisation et le financement par le CRR de projets d'intérêt communautaire.

Un guide des établissements associés sera diffusé afin de permettre aux habitants de la Métropole de s'orienter à travers les différentes offres artistiques du territoire.

- **Structuration d'une filière voix**

Mise en œuvre de projets vocaux d'envergure en partenariat avec les structures missionnés dans le domaine de la pratique vocale, dont l'Orchestre de Picardie et le pôle d'art vocal en préfiguration à l'Abbaye de Saint Riquier, avec l'ambition de voir émerger un jeune ensemble vocal sur le territoire.

- Création au CRR d'un cursus voix complet pour enfant, incluant la pratique vocale comme discipline dominante dès le début de l'apprentissage ;
- Création au sein du CRR d'une offre de formation diplômante à la direction d'ensembles vocaux, du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> cycle ;
- Pilotage de la filière sur l'aire métropolitaine pour une mise en cohérence de l'offre de territoire et une optimisation des ressources disponibles ;
- En lien avec le département de la Somme, mise en œuvre du schéma départemental de développement de la pratique vocale, par une politique d'accueil d'artistes ou ensembles invités, de résidences...

- **Développer le soutien à la pratique amateur en danse et théâtre**

Concerts partagés avec des ensembles amateurs du territoire

Ensemble chorégraphique du Conservatoire E.C.C.

Ensemble Théâtral du Conservatoire E.T.C.

Orchestre symphonique du conservatoire

## - **Centre de documentation**

Le Centre de documentation du Conservatoire d'Amiens est situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment (aile de l'administration) et ouvert au public du lundi au vendredi de 14h à 18h.

Riche d'un fonds de près de 30 000 documents et ouvert de manière régulière et organisée depuis 2017, le centre de documentation accueille les enseignants et les élèves du conservatoire mais aussi le public extérieur. Sa mission première est de conseiller et mettre à disposition des professeurs et élèves les ressources en musique, théâtre et danse (revues, partitions, manuels, livres, livres-CD, CD, DVD, ressources numériques...).

Le Centre de documentation du conservatoire est membre du réseau des Bibliothèques d'Amiens Métropole, rassemblant 29 bibliothèques de lecture publique et 3 centres de documentation. A ce titre, sa collection est en cours de catalogage sur le logiciel commun aux bibliothèques du réseau.

8 places assises permettent la consultation sur place des documents et d'une dizaine de périodiques. Un espace vidéo (téléviseur, lecteur DVD équipé de casques) accueille les élèves pour visionner des documentaires thématiques ou spectacles et prestations du Conservatoire et un poste de consultation publique (accès au catalogue des bibliothèques, accès à Internet) offre la possibilité de découvrir les ressources numériques auxquelles le Centre de documentation à accès (Philharmonie à la demande, Numéridanse, Centre National de Danse de Paris... autres services (vidéo à la demande, formation en ligne...)).

Plus qu'un simple lieu d'accueil et de mise à disposition de ressources, le centre de documentation du CRR a vocation à accueillir des temps de conférence, d'initiation à la recherche et à assurer une veille documentaire dans le domaine de la formation et de la pédagogie artistique.

Il sera également mobilisé sur la question de la valorisation du fonds dans sa dimension patrimoniale, ainsi que sur le déploiement d'outils numériques (parthothèque dématérialisée) à des fins de préservation des ressources.

### ▪ **AXE 3 : Guider et accompagner les étudiants en voie de professionnalisation**

#### - **La filière S2TMD**

Longtemps réservée à la formation d'interprètes, musiciens, acteurs et danseurs de très haut niveau, l'orientation en filière sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse ouvre aujourd'hui sur une formation élargie à un large panel de métiers du spectacle vivant : enseignement, administration culturelle, régie de spectacle, métiers de la communication culturelle, etc. En ce sens, ce cursus permet de conforter une orientation dans les métiers de la culture sans exclusive, tout en laissant aux lycéens le temps nécessaire à la maturation de leur projet d'avenir.

Tout en réaffirmant une volonté de grande ouverture de ce parcours sur une diversité de publics et de profils, il s'agira dans les années à venir de valoriser cette proposition pédagogique afin de conforter les effectifs et d'attirer des élèves plus avancés dans les études artistiques.

La maquette pédagogique de référence stipule que les enseignements sont répartis équitablement entre les deux structures, en concertation étroite et dans une dynamique de décroisement des disciplines et des pratiques.

Ce cursus est appelé à se développer progressivement avec l'ouverture des sections première et terminale à la rentrée 2024. L'intégration progressive de cette nouvelle proposition dans le fonctionnement du CRR<sup>8</sup>, à moyens et effectifs constants, va nécessiter un réagencement de l'ensemble des enseignements dispensés sur temps scolaire.

---

<sup>8</sup> Evalués à 80h par semaines toutes spécialités confondues

- **CPES Théâtre / Musique**

Consolider le parcours d'enseignement pré-professionnalisant habilité par l'Etat en 2021 en musique, théâtre et arts de la marionnette.

Le renouvellement des agréments pour dispenser les enseignements préparatoires (CPES) au terme de la période 2021-2026 dépendra à la fois de la capacité de l'établissement à garantir une bonne émulation dans ce cursus de formation, sous condition d'un effectif minimum de 30 étudiants en musique et 7 en théâtre. Il s'agira donc de conforter ces effectifs à la hausse sur ce cycle pré-professionnalisant tout en étant vigilant sur le taux de réussite des étudiants du CRR dans les concours d'entrée des établissements supérieurs et l'intégration professionnelle.

- **Construire le lien avec les établissements supérieurs**

Une attention sera portée à délivrer aux étudiants en voie de professionnalisation un niveau d'information suffisant sur les possibilités et condition d'accès à l'enseignement supérieur. Pour cela, des liens seront établis avec les pôles d'enseignement supérieur - notamment l'ESMD de Lille, le CNSAD, les CNSMD de Paris et Lyon, le CFMI de Lille - et d'autres organismes de formation professionnelle autour de rencontres-métier.

Ce partenariat pourra également prendre la forme :

- de rencontres ou masterclasses partagées entre établissements ;
- de stages de tutorat d'étudiants en parcours diplômant pour l'obtention du Diplôme d'Etat de professeur de musique ;
- d'échanges avec des étudiants suivant un enseignement supérieur, en accueillant par exemple des représentations ou séances de travail au CRR.

- **Accompagner l'émergence d'artistes locaux**

L'accompagnement et la mise en lumière de groupes d'artistes amiénois fait partie des priorités du projet culturel de la collectivité. Pour s'inscrire dans cette dynamique, le conservatoire proposera un dispositif innovant d'accompagnement à destination d'ensembles ou groupes constitués en voie de professionnalisation, qu'ils soient anciens élèves ou non de l'établissement. Cette proposition sera définie en complémentarité avec l'offre déjà existante au sein des structures labélisées et pourra concerner :

- des danseurs ou groupes chorégraphiques constitués, dans diverses esthétiques ;
- des ensembles, notamment en musique ancienne et en jazz ;
- des collectifs de compositeurs ou de créateurs.

Ce soutien pourra prendre la forme d'une mise à disposition de locaux, de matériel ou de ressources leur permettant de développer leur projet professionnel dans de bonnes conditions. Il s'envisagera de façon ponctuelle ou sur une période d'une année, éventuellement renouvelable.

▪ **AXE 4 : Un conservatoire ouvert à de nouveaux publics**

- **Porter collectivement l'ambition Amiens Métropole 100% EAC**

*« Amiens métropole souhaite promouvoir l'éveil à la culture et au patrimoine dès le plus jeune âge, de manière à donner les clés d'une ouverture sur le monde, développer chez chacun un esprit critique respectueux des libertés de pensée et d'expression. »*

Projet culturel et patrimonial 2020-2026 d'Amiens Métropole

Le Conservatoire entend participer pleinement à la réalisation de cette ambition, à la fois dans le cadre de ses activités d'enseignement et par une dynamique renforcée dans le champ de l'EAC. Dans cette

perspective, chaque enseignant (ou communauté d'enseignants suivant la discipline) sera amené à rédiger son projet de classe permettant à la fois une meilleure communication avec les élèves et /ou leurs parents et une meilleure lisibilité des objectifs fixés.

Les projets pédagogiques de chaque apprentissage proposé s'appuient sur cette adaptabilité au public et veillent à servir quatre axes prioritaires (précisés dans la charte de l'enseignement):

1. Apprendre à aimer écouter et/ou regarder
2. Apprendre à être « artiste » dans des ensembles (musique, danse, théâtre)
3. Apprendre à se produire sur scène et à devenir autonome
4. Découvrir tous les langages proposés, en participant à des projets transversaux avec les autres formes d'arts

Cet engagement est basé sur les critères suivants :

- L'assiduité pour les cursus hebdomadaires ;
- La participation aux productions publiques inscrites dans le cadre du projet pédagogique ;
- La participation aux pratiques collectives dans le respect du groupe ;
- L'investissement et le travail personnel régulier. Une réflexion sera prochainement menée afin de définir le plus précisément possible les critères et les procédures d'évaluation lors des productions publiques.

Le conservatoire s'appuie également sur les différents dispositifs interministériels et territoriaux pour le développement de l'EAC en milieu scolaire en encourageant notamment :

- les classes à horaire aménagé, du CE1 à la seconde (terminale à la rentrée 2024) ;
- les initiatives de création de chorales dans les écoles ;
- la création de nouveaux orchestres à l'école et au collège.

Le CRR ne disposant pas d'un personnel dédié au dialogue avec le milieu scolaire ni d'un responsable de l'action culturelle, il conviendra d'apprécier rigoureusement l'investissement requis au regard des moyens et ressources disponibles.

- ***L'enjeu de l'inclusion des personnes porteuses de handicap***

*«Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté »*

Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948

Cette volonté est déclinée dans la loi du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, faisant obligation aux établissements publics d'offrir les conditions d'accueil adaptées aux personnes porteuses de handicap.

Fort d'un accompagnement porté par la DRAC des Hauts-de-France dans le cadre du programme *Dynamique Réseau*, depuis 2021, le CRR d'Amiens a engagé un état des lieux et une réflexion approfondie afin de se doter de dispositifs spécifiques pour l'accueil et le suivi pédagogique de personnes porteuses de handicap. Cette réflexion devra être structurée et approfondie, éventuellement avec l'aide de structures spécialisées publiques ou privées.

Pour cela, il s'engage :

- A faire évoluer le règlement des études en y intégrant notamment des aménagements de cursus, voire la création de parcours spécifiques, à destination des publics en situation de handicap ;
- A identifier au sein de ses effectifs un référent handicap dont les missions seront clairement établies et siégeant au conseil pédagogique de l'établissement ;
- A intégrer la question de l'accompagnement des publics en situation de handicap dans le plan de formation des personnels du CRR, en mobilisant tous les corps de métier ;
- A porter une réflexion sur les supports d'information du CRR, en lien avec la direction de la communication, dans une logique d'accessibilité depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre graphique ;
- A développer ses ressources en équipement afin de garantir des conditions d'accueil adaptées aux publics en situation de handicap ;



- A porter la création d'événements associant des musiciens, danseurs et/ou acteurs porteurs de handicap dans le cadre de sa diffusion culturelle.

Des contacts seront pris avec des structures spécialisées, telles que la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de la Somme, afin de susciter des évolutions pertinentes dès la rentrée 2023.

Dans un second temps, un accompagnement plus spécifique en direction des structures d'enseignement de la métropole sera proposé, par exemple par la mise en place de formations *in situ* par le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

- ***Une diffusion culturelle renforcée et déployée***

Les élèves sont très fréquemment mis en situation scénique. Il semble en effet cohérent avec les objectifs fixés que chaque pratique donne lieu au minimum à deux présentations publiques annuelles. Ces manifestations sont tout à la fois un objectif pédagogique et un moyen éducatif.

Si l'on postule par principe le refus d'instrumentaliser la culture au bénéfice d'autre chose qu'elle-même, le conservatoire entend cependant apporter une contribution la plus efficace possible au projet général d'éducation de la cité. A travers différentes formes de partenariats et de démarches de proximité, le conservatoire propose selon des modalités spécifiques des projets et activités artistiques afin de contribuer au déclenchement d'une dynamique culturelle à l'intérieur des structures et dans les quartiers concernés. Ces projets représentent bien souvent l'aboutissement d'un travail et sont de ce fait facteurs de motivation et d'exigence. Ils sont également intrinsèquement un temps d'apprentissage de la scène et surtout l'occasion d'apprendre à donner le fruit de son travail à un public, ce qui suppose à la fois de valoriser l'effort accompli, de respecter son auditoire par la volonté de lui offrir le meilleur de soi-même.

Ces manifestations sont, selon les cas, des propositions faites par le conservatoire ou des réponses à des sollicitations de partenaires ou de municipalités. Dans ce second cas, il est alors impératif que les conditions mises en œuvre lors des productions soient cohérentes avec les objectifs éducatifs énoncés ci-dessus. Il convient de rappeler que ces manifestations sont gratuites et rentrent dans un cadre éducatif de service public.

Afin de garantir une parfaite cohérence du projet, nous établirons une charte de la diffusion, précisant l'engagement en matière d'accueil et de qualité d'écoute des demandeurs.

Parmi les autres priorités de l'action culturelle, il conviendra de :

- renforcer la dynamique en faveur de l'éducation artistique et culturelle auprès du public scolaire ;
- améliorer l'organisation de la saison, par une remise anticipée des propositions d'actions culturelles par les porteurs de projet ;
- renforcer la place du chant et de la voix, à la faveur de grands événements ;
- développer les formes de concert hors-les-murs au plus près des publics ;
- donner une visibilité plus importante aux ensembles de musique de chambre, en créant un temps fort dédié au cours de l'année.

#### **IV.4 Informer : l'enjeu de la communication**

*« Les établissements constituent des centres de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens »*

(arrêté de classement des conservatoires du 15 décembre 2016)

Le conservatoire bénéficie d'un service de communication ainsi que d'un large réseau d'information et de distribution. Cela se traduit par :

- 1 Site internet ;
- 1 publication trimestrielle (*C'est2R*) ;

- l'édition de brochures d'information ;
- le bulletin trimestriel ;
- des insertions dans le Journal d'Amiens Métropole JDA ;
- les envois de notes et circulaires ;
- les publications et une large diffusion d'affiches et de dépliants ;
- une chaîne YouTube du CRR.

En complément de la promotion de ses propres activités pédagogiques, culturelles et artistiques, le CRR élaborera, en lien avec la DACP, une série de guides permettant aux citoyens d'identifier les structures de proximité et de se situer dans l'offre artistique du territoire métropolitain :

- Guide des établissements musicaux d'enseignement artistique
- Guide spécifique sur les propositions de pratique chorale
- Un guide « musique actuelle »

## V. Les ressources

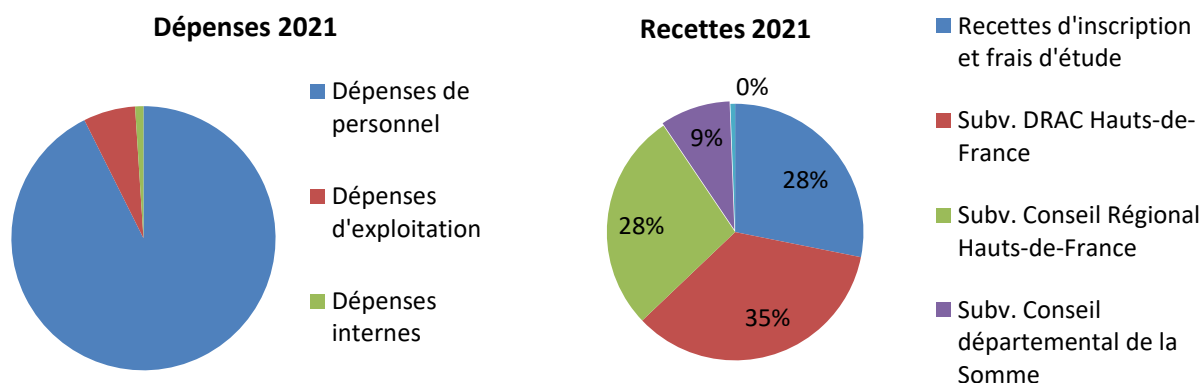
### V.1 Les moyens budgétaires pour mener à bien le projet

Le Conservatoire à rayonnement régional d'Amiens Métropole s'appuie sur un budget annuel (investissement et fonctionnement) de 4 238 419 € au réalisé 2021. La masse salariale de l'établissement représente 94 % du budget de fonctionnement.

Le financement de l'établissement, si l'on prend en compte les recettes propres, repose sur la collectivité à hauteur de 79% du total.

Il bénéficie également de dotations de l'Etat (DRAC Hauts-de-France) à hauteur de 320 000 €, de la Région Hauts-de-France à hauteur de 250 000 € et du département de la Somme à hauteur de 80 000 € en 2022.

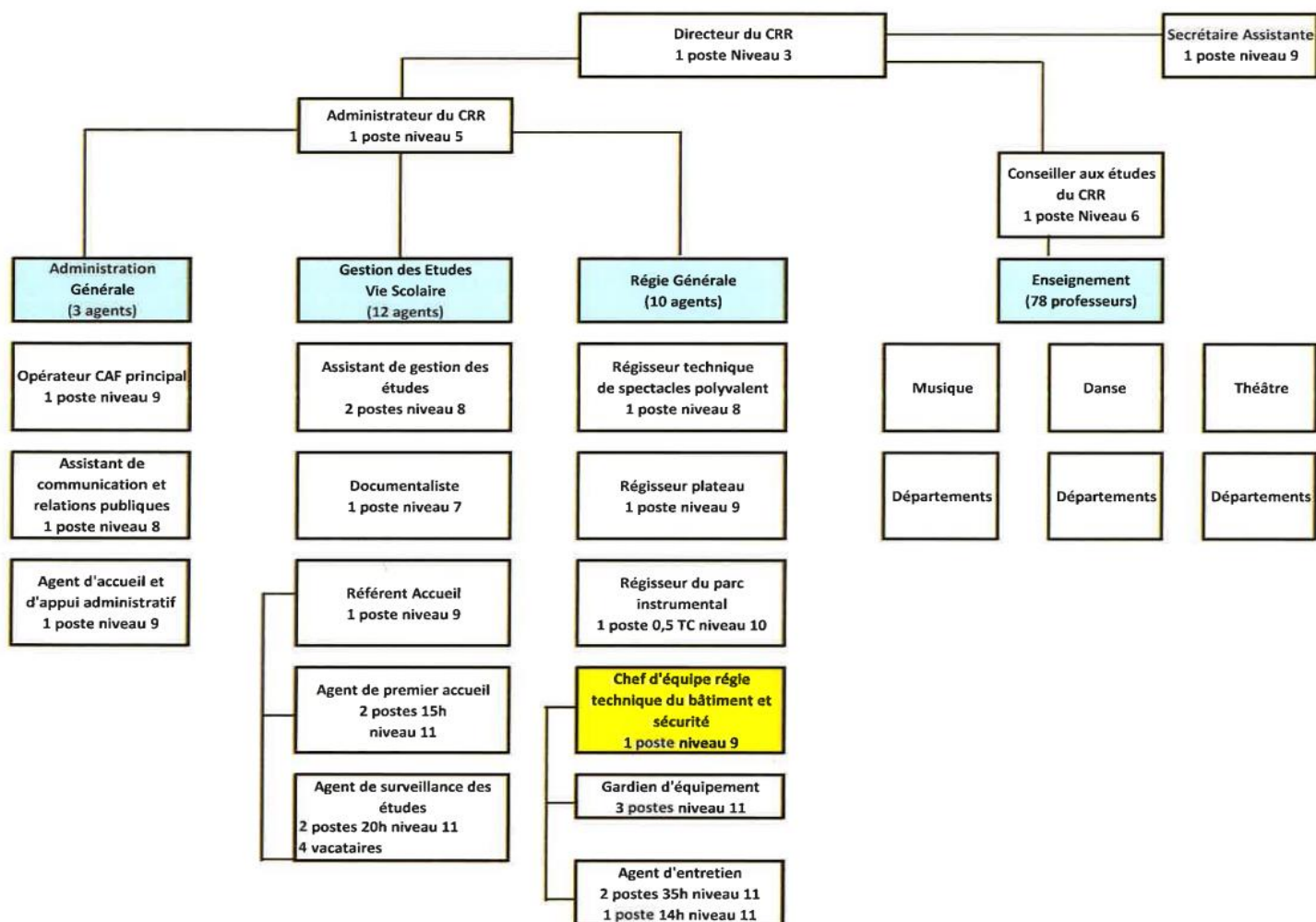
L'intégration accélérée de l'ancienne région Picardie dans la nouvelle grande région Hauts-de-France en 2015 n'a pas permis jusqu'ici au CRR de bénéficier d'un niveau de subventionnement comparable aux structures de même catégorie sur le territoire alors même que son engagement en faveur de la construction d'un grand réseau de coopération pédagogique au niveau régional, ses efforts dans le domaine de l'attractivité lycéenne (S2TMD) et son volontarisme en faveur de la formation professionnelle l'inscrivent résolument dans les attendus de ce partenaire.



### V.2 Les moyens humains

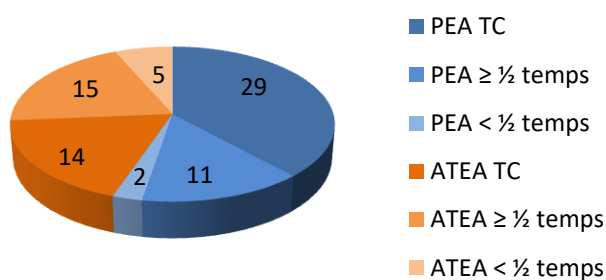
Des remaniements importants et redéploiements de postes ont permis, à partir de 2014, d'ajuster les équipes tout en maîtrisant les charges de personnel. A l'heure où la création de poste n'est plus envisagée à recettes constantes, cette politique de redéploiement est amenée à se poursuivre, avec le souci de maintenir un niveau de service en adéquation avec le niveau de classement de l'établissement.

▪ **Organigramme du service**

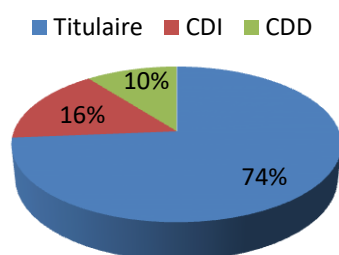


▪ **Statut des personnels**

**Enseignants**



**type de contrat**



Heures d'enseignement hebdomadaires	
2019-2020	911
2020-2021	919
2021-2022	1049

**25 personnels administratifs et techniques :** 3 postes cadres A (TC), 6 postes catégorie B (TC)  
13 postes catégorie C (12,5 ETP)

### ▪ **Ajustement des moyens nécessaires**

En 2014, les redéploiements de postes ont consisté principalement dans la suppression d'un nombre important de postes administratifs, au profit de l'élargissement de l'offre pédagogique. Certaines propositions nouvelles ont rencontré un succès immédiat, tels les classes des départements théâtre et musique actuelle en particulier.

L'absence d'un véritable service d'action culturelle constitue aujourd'hui une limite au développement de ce secteur essentiel à la vitalité de l'établissement et au déploiement de propositions plus nombreuses et mieux articulées dans le champ de l'EAC. La création d'un poste permanent de chargé d'action culturelle à temps plein, interface nécessaire entre le champ pédagogique et administratif, permettra de poursuivre le développement d'actions tout en soulageant les personnels actuellement sur-sollicités.

Au regard de l'évolution des effectifs et du projet pédagogique en danse et en théâtre ces dernières années, le cadre de délégation de missions confié aux coordinateurs n'est plus suffisante pour assurer le fonctionnement efficient de ces départements. La désignation de deux responsables des études, préconisée dans les schémas nationaux, devient nécessaire pour assister l'équipe de direction. Titulaires du CA dans la discipline ou appartenant au cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique, ils auront vocation à éclairer la prise de décision, faire vivre la concertation pédagogique au sein de leur entité, organiser les cursus, mettre en œuvre les évaluations de fin de cycle et enfin, animer une dynamique de projets transversaux et collaboratifs. Ils pourront bénéficier d'une décharge horaire proportionnée à l'importance des départements concernés.

Afin de se conformer au cahier des charges des CRR, les créations de postes suivantes seront considérées :

- L'ouverture d'une classe de viole de gambe et d'une classe de traverso pour compléter le département musique ancienne ;
- Le recrutement d'un enseignant pour dispenser les cours de technique vocale aux enfants et le pilotage de la filière voix ;
- Ouverture d'un cours de direction d'ensembles instrumentaux et/ou vocaux ;
- Si possible, le recrutement d'un musicien intervenant en milieu scolaire à temps complet.

Pour rendre possible ces évolutions dans un contexte budgétaire très contraint, certaines offres pédagogiques en perte de pertinence ou faisant doublon seront questionnées à l'occasion de chaque départ en retraite ou demandes de mutations. Ces évolutions seront anticipées, autant que faire se peut, à l'aide de la direction des ressources humaines dans l'esprit d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GEPEEC).

### ▪ **Accompagnement des personnels**

Un plan de formation des personnels est élaboré annuellement, en lien avec le pôle développement des compétences et formations du service ressources humaines ; il rassemble les demandes sollicitées dans le cadre de l'entretien professionnel et les propositions du service.

### V.3 Les locaux

L'école des Beaux-Arts et de Musique de style Art Déco fut édifiée sur les plans de l'architecte Louis Duthoit en 1930. Dans un avant-projet dressé en 1923, la caserne des pompiers était comprise dans l'ensemble immobilier, mais finalement la municipalité prit la décision d'ôter du programme cette caserne et de donner plus d'ampleur à la salle des fêtes et au Conservatoire de Musique. Après plusieurs projets sans succès, Duthoit présenta en 1927 de nouveaux plans qui furent acceptés par le Conseil municipal sur un budget de 3 000 000 F. Les travaux furent adjugés le 14 décembre 1927 à l'entreprise Parisy et fils de Paris. Ils commencèrent début 1928 et se terminèrent en mars 1931, peu après la mort de Louis Duthoit. En 1929, Duthoit dut encore apporter quelques modifications à ses plans concernant les salles de cours du Conservatoire de Musique et la terrasse pour l'école des Beaux-Arts. La cour d'honneur fermée par une grille en fer forgé ouvragée avec deux grands porches en pierre, abrite un groupe sculpté en pierre « ch' pardon » œuvre du sculpteur amiénois Albert Roze (1861-1952).

Le bâtiment est constitué d'un corps central rectangulaire abritant l'auditorium (ancienne salle des fêtes) et de deux bâtiments perpendiculaires en retour d'équerre formant un plan en U (d' un côté l'école des Beaux-Arts, de l'autre le Conservatoire de Musique).

Chaque bâtiment possède son entrée indépendante accessible par trois degrés. Ces portails en fer forgé ouvragés de motifs géométriques de style Art Déco sont surmontés d'auvent en pierre incrusté de pavés de verre circulaires. Ceux des ailes perpendiculaires sont dotés d'un bandeau portant l'inscription en relief de la destination du bâtiment : école de Musique ou école des Beaux-Arts. Le bâtiment central est éclairé par deux grandes baies cintrées garnies de verrières abstraites, surmontant les deux grands portails d'entrée, abritée par des voussures en ressaut et deux frontons cintrés en pierre garnie d'un bas-relief avec masques de comédie (grimaçant et souriant) entouré de fleurs stylisées.

Très inspiré du style Art Déco, la décoration du bâtiment se compose de masques de comédie, de bas-reliefs en pierre intégrés à l'architecture, représentant les allégories du dessin et de la musique, de frises de denticules et de frises géométriques de mosaïques dorées et polychromes. L'intérieur de l'édifice est sobre et quasiment dépourvu de décoration. Seuls restent une grande mosaïque représentant un soleil au-dessus de la scène dans l'auditorium Henri Dutilleux (ancienne salle des fêtes) et un monument aux morts en pierre au rez-de-chaussée de l'ancienne école des Beaux-Arts. Sous la cour, le Conservatoire possède une salle de danse (studio Balanchine) ainsi que des studios d'enregistrement et de traitement du son (électroacoustique).

#### Quelques chiffres

5000 m <sup>2</sup> de surface utile	4 salles de pratiques collectives	2 salles de concert
58 salles de cours et studios	7 salles de formation musicale	1 salle des professeurs
4 studios de danse	1 plateau de théâtre	2 salles d'étude
3 studios électroacoustique	13 bureaux pour l'administration	

Si les espaces supplémentaires mis à disposition dans l'annexe Dewailly depuis 2015 ont permis de résoudre une partie des problèmes d'exiguïté des locaux, il faut reconnaître que le bâtiment historique de la rue Desprez, dont la dernière restauration importante date de 1997, présente aujourd'hui une usure importante (toiture, huisseries mobiles ou fixes, arcades et haut-vents en béton).

Les points d'amélioration dans les années à venir devront porter en priorité sur :

- l'isolation phonique de l'Auditorium Henri DUTILLEUX (plafond et mur donnant sur la cour) ;
- la rénovation de la verrière-pyramide de la salle Balanchine ;
- un rafraîchissement général et une isolation phonique renforcée des salles situées en sous-sol, particulièrement des studios d'électroacoustique, de jazz et de musique actuelle ;
- la reconfiguration des bureaux de l'aile administrative (2<sup>ème</sup> étage), afin de libérer l'espace nécessaire au développement du centre de ressources du CRR et aux nouvelles fonctions administratives liées développement des activités d'action culturelle ;

- la création d'un équipement lumineux adéquat dans le studio Camus, suite à son affectation prioritaire au département danse.

#### **V.4 Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2026**

Le conseil de l'agglomération d'Amiens Métropole a délibéré lors de la séance du 10 mars 2022 une autorisation de programme d'investissement portant sur « les opérations d'acquisition d'instruments et de matériels pédagogiques pour un montant de 50 000 € ainsi que la première phase de modernisation et remise aux normes de l'auditorium pour un montant de 170 000 € » en 2022

Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la communauté d'agglomération, sur cette autorisation de programme, et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte-tenu des aléas pouvant survenir :

2022 : 220 000 €

Montants prévisionnels des crédits de paiement :

2023 : 260 000 €

2024 : 50 000 €

2025 : 50 000 €

2026 : 50 000 €

Le renouvellement de l'intégralité des sièges de l'Auditorium Henri Dutilleux a été engagé dans ce cadre à la fin de l'année 2022, pour une réalisation à l'été 2023.

## VI. Evaluation du projet

### VI.1 Evaluer à travers l'action culturelle

L'action culturelle du conservatoire, inhérente à ses activités pédagogiques, participe pleinement à la réalisation de ses missions et à son ancrage territorial ; elle concerne potentiellement tous les élèves du CRR ainsi bien sûr que leur cercle familial assistant aux représentations (plus de 90 événements annuels). Par ailleurs, en s'associant dans des projets partagés avec d'autres structures, le conservatoire parvient à toucher un nombre décuplé de personnes. Cette réalité de l'action du conservatoire au service des publics n'est pas actuellement quantifiable faute d'outils, d'une pratique généralisée de la réservation – laquelle ne serait d'ailleurs pas pertinente – et en l'absence de billetterie, moyen administrativement lourd et peu usité dans un contexte où la gratuité est la règle.

Pour progresser dans ce but, le CRR se dotera de moyens d'évaluation sur la fréquentation des prestations publiques.

### VI.2 Indicateurs d'activité

20 indicateurs supplémentaires d'activité seront définis pour suivre l'évolution du projet, venant compléter les éléments déjà rapportés au bilan d'activité du CRR.

FREQUENTATION DE L'ETABLISSEMENT		
1	Nombre d'élèves inscrits et actifs (rentrée 2022-2023)	1 070
2	Proportion d'élèves résidant dans la collectivité Amiens Métropole	84%
3	Public bénéficiant de l'action culturelle de l'établissement (année scolaire 2021-2022)	NR
4	Part de la population de la Métropole bénéficiant du service (année scolaire 2021-2022)	NR
INDICATEURS SOCIAUX - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022		
5	Quotient familial (QF) moyen des familles	1 213 €
6	Montant moyen des droits payés	286 €
7	Part d'élèves dont les frais d'étude sont inférieurs à 100€ / an	12,5%
INDICATEURS FINANCIERS (COMPTE ADMINISTRATIF 2021)		
8	Coût moyen d'un élève inscrit	4 213 €
9	Coût moyen d'un élève inscrit à charge du contribuable	3 315 €
10	Taux d'autofinancement de la structure (recettes propres et subventions)	21%
INDICATEURS PEDAGOGIQUES		
11	Volume hebdomadaire d'enseignement (année scolaire 2022-2023)	1049
12	Elèves inscrits en 3 <sup>ème</sup> cycle spécialisé (CPES musique/théâtre et COP danse 2022-2023)	62
13	Nombre de Diplômes d'étude délivrés (année scolaire 2021-2022)	11
14	Nombre de Certificats d'étude délivrés (année scolaire 2021-2022)	31
15	Nombre de Brevets d'études délivrés (année scolaire 2021-2022)	55
INDICATEURS D'INCLUSION ET DE PARITE HOMME/FEMME		
16	Part de publics nécessitant un accompagnement spécifique (déclaré rentrée 2022)	1
17	Répartition homme/femme dans les effectifs permanents	57/47
INDICATEURS RH		
19	Nombre d'ETP dans l'équipe administrative et technique (rentrée 2022-2023)	21,5
20	Part des personnels ayant suivi une formation en 2022	NR

## Conclusion

Le CRR d'Amiens Métropole, établissement culturel majeur du territoire, peut s'enorgueillir d'offrir une formation d'excellence couvrant une grande diversité esthétique dans le champ de la musique, du théâtre et de la danse. Il se donne les moyens de toucher un très large public à travers une politique tarifaire solidaire et le déploiement de dispositifs inclusifs.

Fort d'une dynamique partenariale exceptionnellement dense et stimulante à l'échelle métropolitaine et régionale, le CRR d'Amiens Métropole entend s'adapter aux usages et pratiques émergentes, dans une volonté affirmée de transversalité entre les arts et les esthétiques.

Pôle ressource pour la formation, le conseil et l'orientation des citoyens ; il est attentif à offrir à chacun les conditions d'un épanouissement artistique et culturel.

Etablissement labellisé par l'Etat s'inscrivant dans un écosystème très diversifié d'opérateurs culturels, il apporte son expertise pédagogique, alimente, fédère et structure l'enseignement artistique initial dans le cadre d'une coopération volontaire et horizontale avec les établissements de l'aire métropolitaine et départementale.

Lieu d'apprentissage fondé sur l'exigence, l'engagement partagé et l'émulation collective, le CRR est aussi un lieu de vie animé par des valeurs de service public. En ouvrant à l'universalité de l'Art, il donne aux citoyens de demain les moyens de construire et développer leur sensibilité au contact des œuvres et des autres, dans le respect de chacun. A ce titre, il participe avec engagement à la construction d'une société tolérante et solidaire.

Le présent projet d'établissement, pensé dans le respect des missions statutaires des conservatoires, fier du travail déjà accompli et fort de ses atouts, se veut le projet de l'ensemble des équipes de l'établissement.

Au cœur d'une cité où se vivent quotidiennement la force de l'enracinement – avec sa cathédrale 8 fois centenaire –, l'éblouissement des merveilles de la nature et le charme vertigineux de l'anticipation – dans les pas de Jules Verne – le CRR d'Amiens soutient l'ambition de tout un territoire à transformer son avenir.



### **Annexe : Table des abréviations utilisées**

ATEA : Assistant territorial d'enseignement artistique  
CA : certificat d'aptitude aux fonctions de professeur (permet l'accès au cadre d'emplois des PTEA)  
CE : conseil d'établissement  
CEC, CEM, CET : certificat d'études chorégraphiques, musicales ou théâtrales  
CEFEDM : centre de formation des enseignants en danse et en musique (habilité à délivrer le diplôme d'État)  
CFMI : centre de formation des musiciens intervenants (forme à l'obtention du DUMI)  
CHAD, CHAM, CHAT : classes à horaire aménagé danse, musique, théâtre  
CDN : Centre Dramatique National  
CND : Centre National de la Danse  
CNSAD : Conservatoire national supérieur d'art dramatique  
CNSMD : conservatoire national supérieur de musique et de danse (Paris ou Lyon)  
CPES : cycle préparant à l'enseignement supérieur  
CRC : conservatoire à rayonnement communal  
CRI : conservatoire à rayonnement intercommunal  
CRD : conservatoire à rayonnement départemental  
CRR : conservatoire à rayonnement régional  
DE : diplôme d'État  
CEC, CEM, CET : certificat d'études chorégraphiques, musicales ou théâtrales  
DEC, DEM, DET : diplôme d'études chorégraphiques, musicales, théâtrales  
DRAC : direction régionale des affaires culturelles  
EEA : Etablissement d'enseignement artistique  
EAC : Education artistique et culturelle  
ESMD : Ecole Supérieure Musique et Danse de Lille, pôle supérieur d'enseignement  
FM : formation musicale (en tant que discipline enseignée)  
MDPH : maisons départementales pour les personnes handicapées  
PTEA : professeur territorial d'enseignement artistique  
SMAC : scène de musiques actuelles  
SNOP : Schéma national d'orientation pédagogique  
S2TMD : filière du bac technologique Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse  
UPJV : Université de Picardie Jules Verne